

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année **2016**



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les Communes, article 93c,
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Cossonay, du 19 novembre 2014, article 91,

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2016.

Les comptes, accompagnés de commentaires, font l'objet d'un document séparé (réf. 10/2017).

L'année 2016 a coïncidé avec le changement de législature. La législature 2011-2016 s'est terminée en juin 2016, la législature 2016-2021 a commencé en juillet 2016.

Les élections communales ont eu lieu le 28 février. Les membres de la Municipalité ont été élus par le système majoritaire, tandis que le Conseil communal a été élu selon le système proportionnel, Cossonay ayant dépassé le nombre de 3'000 habitants. Ainsi, trois formations politiques étaient représentés lors de ces élections, soit : CossEntente (mouvement politique d'opinions libres), Ensemble pour l'ouverture (Parti socialiste, Verts et Indépendants de gauche) et le Parti libéral radical (PLR). L'ensemble des membres, soit les cinq membres de la Municipalité et les 55 Conseillers communaux, ont été élus lors du premier tour. Le taux de participation s'est élevé à 46%. Le Syndic a été réélu de manière tacite le 4 avril 2016.

L'installation des nouvelles autorités s'est déroulée au Temple de Cossonay, le 24 mai 2016. Mme Andréa Arn, Préfète, y a assermenté la Municipalité et la majorité des membres du Conseil communal (les autres Conseillers ayant été assermentés lors de la séance du 29 août 2016). Les membres du Conseil ont ensuite élu les membres de leur bureau ainsi que de ses diverses commissions.

Le Conseil communal a été présidé par M. Guy de La Harpe jusqu'en juin 2016, puis par M. Philippe Zufferey dès juillet 2016.

Au 31 décembre 2016, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations étaient les suivantes :

Président :	Philippe Zufferey
Premier Vice-Président :	Jacky Creteigny
Deuxième Vice-Président :	Géraldine Schärer
Scrutateurs :	Laurence Brot Gilles Pierrehumbert
Scrutateurs-suppléants :	Sandra Costa de Oliveira Faria André Rossier

Huissiers : Nathalie Martin et Pierre Mermoud (huissier suppléant)

Secrétaire : Laurence Nicod

Commission de gestion : Patrick Bolay
Yves Corday
Pascal Gindroz
Etienne Martin
François Longchamp

Commission des finances : Barbara Zippo
Philippe Blanc
Joachim Cretegny
Danilo Demaurex
Gaël Girardet

Délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (A.I.E.E.) : Joey Dias
Nicolas Schlaeppli
Patrick Bolay
Oscar Lazzarotto
David Cornamusaz
Sylvie Demont
Henri Pasche

Délégués au Conseil intercommunal de l'ASICoPe : Florence Texier Claessens
Sandrine Bachofner (suppléante)

Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey :

Jean-Claude Challet
Laurent Arnold

Commission communale de recours en matière d'impôts communaux : Philippe Blanc
Patrick Bolay
Pascale Meister
Patrick Oppliger (suppléant)

Délégué à la Commission des affaires culturelles : Dominique Rufener

Délégué à la Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville : Calixte Cathomen

Délégués à la Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal :

Yannick Maury et Jean-Claude Challet

Après ce préambule relatif au Conseil communal, les membres de la Municipalité ont le plaisir de vous communiquer ci-après l'essentiel de leurs activités durant l'année 2016.

Table des matières

1.	Administration générale	1
2.	Aménagement du territoire et urbanisme	8
3.	Police et sécurité.....	11
4.	Promotion économique & tourisme	11
5.	Bâtiments.....	13
6.	Police des constructions	14
7.	Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay.....	16
8.	Santé publique	21
9.	Affaires sociales	21
10.	Affaires culturelles	23
11.	Ecoles	28
12.	Réorganisation scolaire	33
13.	Piscine intercommunale des Chavannes	35
14.	Accueil de jour des enfants	36
15.	Transports.....	39
16.	Cultes.....	41
17.	Routes et chemins.....	42
18.	Services industriels.....	44
19.	Eau potable	44
20.	Forêts.....	47
21.	Parcs et jardins	48
22.	Développement durable - Agenda 21	49
23.	Assainissement - déchets.....	50
24.	Sports.....	53
25.	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV).....	53
26.	Informatique	54
27.	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)	55
28.	Organisation régionale de la protection civile (ORPC)	56
29.	Préavis municipaux 2016	57
30.	Conclusions	59



Georges Rime, Syndic

Entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998
 Syndic depuis le 1^{er} janvier 2005

1. Administration générale

1.1 Municipalité

La Municipalité a tenu 50 séances régulières, le lundi après-midi ainsi que 2 séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers. Tout au long de l'année, elle est appelée à se faire représenter lors de diverses manifestations, assemblées, séances d'information, entretiens, visites de chantiers etc.



Municipal (e)	Dicastère
Georges Rime Syndic	Administration générale Police et sécurité Aménagement du territoire, urbanisme et promotion économique Domaines et agriculture
Nicole Baudet Vice-Présidente	Bâtiments communaux Police des constructions Affaires sociales Santé publique Affaires culturelles
Valérie Induni Municipale <i>Dès le 1^{er} juillet 2016 :</i>	Ecoles Petite enfance Cultes <i>Transports</i>
Claude Moinat Municipal	Finances Routes et chemins Service des eaux et épuration Services industriels
Bernard Ebener Municipal <i>Dès le 1^{er} juillet 2016 :</i>	Forêts Parcs et jardins Protection de l'environnement et développement durable Informatique Assainissement Sports <i>Protection civile et Défense incendie</i>

ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES		
NOM	Représentant de la Commune de Cossonay	Qualité
AIEE Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées	Claude Moinat	Membre
	Valérie Induni	Membre
AIPCV Association intercommunale de la piscine et camping de la Venoge	Bernard Ebener	Membre du COPIL
	Claude Moinat	Membre
	Georges Rime	Suppléant
AJERCO Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Membre du CODIR
	Georges Rime	Suppléant
ARASMAC Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	Nicole Baudet	Membre du CODIR
	Valérie Induni	Membre
	Bernard Ebener	Membre suppléant
ARCAM Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges	Georges Rime	Président du CODIR
ASICoPe Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthaz	Valérie Induni	Vice-présidente du CODIR
	Nicole Baudet	Membre
	Georges Rime	Membre
	Bernard Ebener	Suppléant
ASPMAD Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
Cinéma Casino	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.
Commission de gestion OROSP	Valérie Induni	Membre permanente
EHNV Établissements hospitaliers du Nord vaudois	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
Groupement Forestier	Bernard Ebener	Président du comité
	Claude Moinat	Membre
Intercommunale Dizy-Cossonay	Claude Moinat	Membre
	Georges Rime	Membre

MBC Morges-Bière-Cossonay	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées
ORPC Protection civile district de Morges	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
Piscine intercom. "Les Chavannes"	Valérie Induni	Membre du COPIL
Assoc. le Relais	Nicole Baudet	Membre du CODIR
RNB Réseau de santé Nord Broye	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
SDIS Service Défense Incendie et Secours	Bernard Ebener	Membre du CODIR
	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
TCS Touring Club Suisse	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.
SAPJV Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois	Claude Moinat	Membre du conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées
UCV Union des Communes Vaudoises	Georges Rime	Membre du Conseil des 50
GROUPES DE TRAVAIL		
Réorganisation scolaire	Valérie Induni	Membre
Eglise catholique de La Sarraz	Valérie Induni	Membre

Le 4 juin 2016, la Municipalité a participé à la 107^{ème} assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) qui s'est déroulée à Lonay. Depuis juillet 2015, le Syndic fait parti du Conseil des 50 de l'UCV. Ce groupe comprend 5 délégués par district, choisis parmi des Syndics ou des Municipaux en fonction.

1.2 Programme de législature

A l'instar de l'Etat de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2016-2021, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour les cinq années à venir. S'il s'agit d'une première pour Cossonay, la Municipalité entend poursuivre les actions menées les années précédentes, gardant ainsi une perspective de continuité.

Le document, réparti selon les grandes thématiques gérées par la Commune, présente les objectifs de la législature. Il a été transmis au Conseil communal au mois d'octobre et une information a été donnée à la population dans l'édition tout-ménage du Journal de Cossonay en novembre.

Grâce au programme de législature, la Municipalité pourra évaluer au fil des ans la mise en œuvre des projets.

1.3 Administration générale

Secrétaire municipale : Tania Zito

Secrétaires municipales adjointes : Sophie Piccand et Fanny Chenuz

Le Secrétariat municipal traite notamment :

- la gestion du courrier entrant, la transmission vers les différents services, le traitement des réponses et des courriers municipaux ainsi que l'archivage,
- la retranscription des décisions de la Municipalité dans les procès-verbaux et le suivi desdites décisions,
- les convocations et la tenue de procès-verbaux des séances des diverses associations, ententes intercommunales ou associations régionales,
- la collaboration avec le bureau du Conseil communal,
- la préparation des préavis municipaux et le suivi de l'application des décisions du Conseil,
- les opérations préliminaires lors des votations fédérales et cantonales,
- la communication vers l'extérieur et la gestion du site Internet,
- le soutien administratif et juridique à la Municipalité en collaboration avec les autres services communaux,
- le service à la population dont, l'accueil téléphonique, le suivi des activités du contrôle de l'habitant et bureau des étrangers et celles du Greffe municipal,
- etc.

Il s'agit d'une liste non exhaustive, l'administration étant chargée de nombreuses tâches annexes.

1.4 Ressources humaines

Les différents services communaux comptent à fin décembre 2016, 30 personnes dont 15 collaborateurs à plein temps, 11 collaborateurs à temps partiel et 4 apprentis. Les postes sont répartis comme suit :

Administration générale	Secrétariat municipal	2.85 ETP + 1 apprenti
	Office de la population	0.65 ETP
	Gardes municipales	1.05 ETP
	Archiviste	0.3 ETP
Service des finances	Bourse communale	1.6 ETP + 1 apprenti
Service technique intercommunal		3 ETP
Service des travaux et voirie		6 ETP + 1 apprenti
Service des bâtiments		4 ETP + 1 apprenti
Service culturel		0.8 ETP
CLAC		1.00 ETP

Une vingtaine d'auxiliaires sont également engagés à l'heure tout au long de l'année et sont répartis dans différents secteurs tels que celui des bâtiments communaux (nettoyages), le Secteur travaux et voirie (arrosage des fleurs, surveillance du Centre de tri des déchets, etc.),

le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC - une animatrice), la bibliothèque communale (bibliothécaires), le Temple (concierge) et la PAMtine (3 surveillantes).

La Municipalité a fait appel au cabinet Bez et Donzé, spécialisé dans les ressources humaines, pour réaliser un diagnostic de fonctionnement afin de clarifier davantage les rôles et responsabilités de chacun, d'améliorer la qualité des interactions et efficacité au travail et d'augmenter le degré de cohésion et niveau de coopération. Différents entretiens ont eu lieu avec les membres de la Municipalité ainsi que les chefs de service. Les résultats de cette étude ont été présentés au personnel lors d'une séance d'information, le 25 novembre 2016. Les principaux éléments qui en sont ressortis sont : l'élaboration d'un nouvel organigramme et définition de la répartition des tâches relatives aux ressources humaines, dont la charge revient à la Municipalité. Mme Tania Zito, Secrétaire municipale, a été confirmée dans son rôle de responsable des ressources humaines.

Mme Dominique Mariller-Baumgartner a été engagée d'octobre 2015 au mois de mars 2016 pour remplacer M. Sylvain Chuard, collaborateur au Greffe municipal depuis le 1^{er} septembre 2015, durant le service militaire de ce dernier. Son contrat à durée déterminée a été prolongé jusqu'à la fin du mois de juin en raison de la masse importante de travail à réaliser au Greffe municipal à cette période.

Depuis cette année les deux animateurs socio-culturels, engagés jusqu'à présent en tant qu'auxiliaires, ont été intégrés au personnel fixe. Ils réalisent chacun un mi-temps.

1.5 Entreprise formatrice

La commune de Cossonay est une entreprise formatrice d'apprentis. Le Secrétariat municipal, la Bourse communale, les Secteurs des bâtiments et des travaux et voirie ont participé à la formation d'apprentis en 2016, il s'agit de :

- Mélanie Schaer : apprentie de 3^e année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie.
- Pauline Fontannaz : apprentie de 2^e année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie.
- David Chauvy : apprenti de 2^e année, apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie.
- Valentine Medico : apprentie de 1^{ère} année, apprentissage d'agente d'exploitation, en orientation travaux et voirie.
- Janderson Rocha Souza : moniteur au CLAC, M. Rocha Souza s'est engagé dans la formation de travailleur social. Pour ce faire, la Commune de Cossonay a signé un accord sur l'organisation de la formation pratique avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), un contrat de partenariat avec l'Ecole d'études sociales et pédagogiques à Lausanne (EESP) et M. Rocha Souza. Le suivi de sa formation est assuré par une mandataire externe, reconnue par l'EESP, et le coût de cette mission est pris en charge grâce aux subventions accordées par la HES-SO.

1.6 Gestion du temps

Jusqu'à présent, chaque employé de la Commune, engagé en fixe ou en tant qu'auxiliaire, se conformait à un système de relevé des heures supplémentaires. Le Greffe municipal, l'Office de la population, la Bourse communale et le Service technique communal inscrivait les heures réalisées dans un tableau Excel. Le Secteur travaux et voirie et celui des bâtiments avaient pour habitude de noter leurs heures supplémentaires sur des fiches papier. Il en était de même pour les vacances, dont les décomptes étaient tenus par les chefs de service ou de secteurs. L'ensemble de ces relevés, visés par les chefs de service ou responsables de secteurs, étaient remis au Greffe municipal, qui tenait un récapitulatif des heures supplémentaires et vacances, présenté chaque fin de mois à la Municipalité.

De sorte à uniformiser les pratiques, la Municipalité a décidé de recourir à un système de gestion du temps automatisée en acquérant le logiciel Kelio, fourni par l'entreprise Bodet. De nombreuses séances ont eu lieu pour mettre en place le système, déterminer les besoins de chaque service et secteur, définir les paramètres.

Lors de la séance du personnel du 25 novembre 2016, l'ensemble des collaborateurs ont été informés qu'une période test allait commencer en décembre 2016 et se poursuivre sur quelques mois avant la mise production du système durant le premier semestre 2017.

1.7 Office communal de la population

Le contrôle des habitants et bureau des étrangers est géré par Mme Nathalie Martin. Ce bureau revêt une importance capitale dans l'organisation d'une administration puisque Mme Martin a notamment la charge de tenir et mettre à jour le registre des habitants de la Commune. Nos différents services profitent de l'excellent suivi de ce registre, puisque ces données sont reprises à l'interne pour toute la correspondance, la préparation de documents divers, la facturation et toute opération permettant de répondre aux multiples requêtes des citoyens.

L'office de la population traite notamment :

- Les arrivées et départs des habitants suisses et étrangers,
- L'établissement d'attestations (résidence, bonnes mœurs, vie, décès, etc.),
- L'inscription des chiens,
- Les opérations découlant de la Police des étrangers (rapport d'arrivée, renouvellement de permis, etc.),
- Le suivi des permis des frontaliers qui travaillent sur le territoire de notre Commune,
- Les commandes de cartes d'identité pour la Commune de Cossonay, mais également pour les Communes de Mont-la-Ville et Dizy qui ont délégué cette tâche à notre administration,
- La distribution des sacs taxés lors des naissances ou pour les personnes au bénéfice du RI ou incontinentes,
- La préparation et le suivi des dossiers de naturalisation ainsi que l'audition de police y relative pour les procédures nécessitant cette étape,
- La LHR, soit la mise à jour des adresses et logements et le transfert des données du registre des bâtiments, la correction et mise à jour du registre des habitants selon les directives et législations cantonales,
- La vente de cartes CFF en collaboration avec le Greffe municipal,
- Le traitement des demandes de renseignements des citoyens au guichet ou par courrier postal,

- Le transfert du rôle des électeurs en collaboration avec le Greffe municipal,
- Le classement.

Il s'agit d'une liste non exhaustive, l'Office étant amené à réaliser d'autres tâches en fonction des demandes des citoyens ou pour répondre aux exigences cantonales.

A la suite de l'audit mené en 2014 dans une quinzaine d'offices de la population par la Cour des Comptes de l'Etat de Vaud et après avoir pris connaissance de propositions d'améliorations, la Municipalité a décidé de prendre plusieurs mesures. Parmi elles, nous pouvons citer une meilleure supervision de la Municipalité sur le travail accompli par l'office de la population, un respect accru des règles relatives à la protection des données, la mise en conformité des formulaires utilisés.

- Statistiques

La population résidente au 31 décembre 2016 était de 3'668 habitants, soit une diminution de 4 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est celui donné par notre office, il comprend tous les étrangers, quel que soit leur permis d'établissement. Le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) donne quant à lui le chiffre de 3'632 habitants, étant donné qu'il ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers. L'office a traité 390 arrivées et 374 départs.

Le « bureau des étrangers » fait partie des attributions de cet office. Ainsi, 195 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2016. La population étrangère de Cossonay compte 804 personnes, soit le 21.97 % de la population de la Commune.

L'office a également procédé à 238 formules de demandes de cartes d'identité.

En 2016, 68 personnes ont été naturalisées. Ce nombre comprend les trois types de procédure (naturalisation ordinaire, facilitée cantonale et facilitée fédérale). Ce chiffre est considérablement supérieur à celui de l'année dernière (20), étant donné que des dossiers de naturalisation signalés comme égarés en 2014-2015, ont pu être traités durant l'année 2016.

A titre informatif, 46 frontaliers sont répartis dans 21 entreprises sur le territoire communal.

1.8 Archives communales

Au cours de l'année 2016, les travaux ordinaires relatifs à l'archivage se sont poursuivis. Il s'agit principalement de l'élimination de nombreuses séries de documents ou de documents uniques déposés dans les locaux communaux durant ces quelque 50 dernières années, soit après l'intervention d'un archiviste professionnel en 1962, souvent sans réflexion et sans tri préalable. Le manque de temps et la priorité à donner à d'autres travaux en sont les causes premières. D'autres dossiers, par exemple ceux liés à des préavis municipaux ont subi un tri drastique avant d'être considérés comme des archives historiques. Un travail intéressant a également été effectué pour la conservation des fiches du contrôle des habitants, fiches établies pour chaque chef de famille, depuis la fin des années 1930 jusqu'à l'introduction de l'informatique en 1984. Ces fiches ont été placées dans des cartons spéciaux, adaptés tant au niveau de la forme que de la composition à une conservation en principe illimitée.

Peut-être est-il intéressant de rappeler que les archivistes communaux non professionnels peuvent s'appuyer sur des directives émises par les Archives cantonales pour effectuer leur travail. A ce titre, citons le « calendrier de conservation » qui fait état du sort final de tous

types et séries de documents que peut émettre une administration communale. Ce calendrier est composé de 699 pages ! Heureusement, une liste positive des documents à conserver de manière définitive en facilite l'interprétation.

S'agissant de la restauration de documents anciens, comme annoncé dans le rapport 2015, celle du parchemin sur lequel sont écrites les franchises accordées en avril 1398 par Jeanne de Cossonay aux nobles, bourgeois et habitants de Cossonay a été réalisée. La Municipalité a reçu en retour ce parchemin de la restauratrice, à la fin du premier semestre 2016. Il s'agit d'une pièce d'une grande valeur, certainement la plus importante que possède la Commune. Grâce à elle, nous pouvons imaginer ce qu'était la vie des habitants de Cossonay à cette période. A la fin de l'année, le registre des plans parcellaires de Cossonay et d'Allens a été confié à une relieuse professionnelle pour sa remise en état. Il s'agit d'un registre exceptionnel qui permet de connaître le parcellement de l'époque, le nom des propriétaires, souvent l'affectation des bâtiments et les noms des lieux-dits, qui pour certains sont toujours utilisés.

En 2016, aucune réelle demande de recherches dans les archives communales, émanant de personnes privées, n'a été enregistrée. Par contre, une évaluation des documents et dossiers conservés par le BBC Cossonay depuis de nombreuses années a été effectuée à la demande des membres de son comité. A la suite de cette action, des directives précises pour le traitement de leurs archives leur ont été transmises par écrit.

En parallèle à ces activités, il a été confié à l'archiviste communal, l'étude et les modalités d'application d'une nouvelle loi cantonale, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015, concernant le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Dans ce cadre, Mme Ariane Devanthery, coordinatrice du patrimoine mobilier auprès du Service cantonal des affaires culturelles est venue à Cossonay. De sa visite, il ressort que Cossonay est riche au niveau des objets anciens, même si les pièces d'importance cantonale, susceptibles d'être portées à l'inventaire, sont peu nombreuses. La commission cantonale de classement dans laquelle Mme Devanthery est active, a été particulièrement intéressée par des objets de culte et par la collection de poids et mesures anciens. Les résultats de sa visite et les décisions relatives aux objets interviendront en 2017 et figureront dans le prochain rapport annuel de l'archiviste. Ces travaux ont été l'occasion de refaire l'inventaire complet des biens culturels que possède la commune, en précisant leur localisation actuelle, le plus souvent différente que celle de l'inventaire précédent, découlant des rénovations, transformations et changements d'affectation des bâtiments et locaux communaux réalisés ces dernières années.

Il paraît encore essentiel d'évoquer la relation désormais entretenue par l'archiviste communal et les guides du patrimoine, la chance voulant que ledit archiviste soit également guide du patrimoine. Une dynamique s'est ainsi instaurée. Des démarches et travaux pour améliorer l'offre touristique au niveau de la Vieille Ville sont en cours, en particulier, la création d'un dépliant dédié exclusivement au Temple (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul).

2. Aménagement du territoire et urbanisme

Le 23 mai 2016, le Conseil communal adoptait le règlement spécifique concernant l'équipement communautaire en lien avec les parcelles comprises dans les périmètres des plans partiels d'affectation ou plan de quartier "La Condémine-Stand", "Route de Morges Nord", "Route de Morges Sud", "Chien-Bœuf Nord", "Chien-Bœuf Sud" et "Route de la Sarraz". Le règlement a été ratifié par la cheffe du Département des institutions et de la sécurité, Mme Béatrice Métraux, le 29 juin 2016. Les conventions relatives au financement de

l'équipement communautaire pour les PQ "Route de Morges Nord" et "La Condémine-Stand » ont été signées avant la présentation des préavis y relatifs au Conseil communal.

2.1 PGA/RPGA et PPA du village d'Allens

Le préavis municipal relatif à ces objets a été adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2013.

La cheffe du Département du territoire et de l'environnement a approuvé le PGA/RPGA en date du 13 mars 2014. Il est entré en force le 16 mai 2014. Toutefois, le règlement de la Vieille Ville n'a pas été légalisé par le Département qui a requis que cette zone soit traitée sous forme d'un PPA spécifique.

2.2 PPA de Riondmorcel

Rappel : résumé du rapport de gestion 2015

Le rapport de gestion 2015 relatait les nombreuses tractations sur le Plan partiel d'affectation de Riondmorcel, dont celle relative au gazoduc et, également, la remise en cause du développement hors centre de Cossonay par le Canton en raison de la mise en vigueur de la LAT2. Néanmoins, les nouvelles règles n'étaient pas encore entrées en force au moment de l'adoption du PGA et le PPA répondant à toutes les exigences de l'Etat y compris sur la question du gazoduc, la Municipalité avait décidé de présenter le PPA à l'enquête publique du 4 décembre 2015 au 4 janvier 2016. Elle avait également rencontré les responsables du Service du développement territorial (SDT) le 16 décembre 2015, lesquels avaient admis que ce PPA pouvait se développer, en deux phases : la première relative aux périmètres A, B, C et D permettant d'accueillir une centaine d'habitants et la seconde correspondant aux périmètres E et F, qui prévoit l'accueil d'une cinquantaine d'habitants. Cette seconde phase pourrait être réalisée à horizon 15 ans en fonction de l'évolution des règles du PDCn. Le 17 décembre 2015, le PPA avait été présenté par la Municipalité, les propriétaires, le bureau d'urbanisme et le Service technique communal aux voisins concernés.

Le suivi en 2016

Le préavis relatif à ce Plan a été présenté au Conseil communal qui l'a adopté dans sa séance du 18 avril 2016. Par courrier du 11 août 2016, le SDT a informé la Municipalité de la réception de la décision du Conseil communal. Le service précité a également expliqué que ce Plan serait présenté au Conseil d'Etat assorti d'un préavis négatif du SDT puisque ledit Plan avait été adopté par le Conseil dans son intégralité (périmètres A,B,C,D,E et F). Par courrier municipal du 21 septembre 2016, la Municipalité a sollicité un délai de réponse au SDT afin de soumettre la question à un Conseil juridique. Finalement, après différents échanges entre la Municipalité et l'Etat, ce dernier a accepté de ratifier partiellement le plan partiel d'affectation, soit les périmètres A à D, le 23 décembre 2016. Compte tenu des délais de recours, le plan est donc partiellement entré en force le 23 février 2017 (périmètres A à D). La possibilité de ratifier la seconde partie du plan en fonction de l'évolution des règles cantonales reste ouverte.

2.3 PPA de Vigny

Ce PPA situé sur la Commune de La Chaux a été adopté par l'Etat de Vaud. Son entrée en vigueur est effective depuis le 25 mars 2014. Selon le préavis n° 11/2013, un échange de terrain doit être réalisé pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du vélo bicross. A fin 2014, le dossier était encore à l'étude auprès de la

commission foncière et rurale du Canton de Vaud, chargée de préavis les requêtes relatives aux échanges de terrains. En 2015 et 2016, ce PPA était toujours à l'étude. La construction des locaux nécessaires aux sociétés locales dépend de la Commune de La Chaux, compétente pour octroyer les permis de construire. Ces constructions devraient être réalisées entre 2017 et 2018.

2.4 PPA Vieille Ville

Ce PPA a été soumis au Canton pour ultime contrôle le 3 octobre 2016, le préavis et les remarques du Canton réceptionnées le 28 novembre 2016. Le PQ devait être mis à jour par le bureau mandaté par le propriétaire pour être présenté à l'enquête publique au début de l'année 2017.

2.5 PPA Chien-Bœuf Nord

Ce PPA a été transmis au Canton pour examen préalable en date du 10 décembre 2014, le préavis et les remarques du Canton réceptionnées le 29 mai 2015. Le PPA a été remis à jour par le bureau mandaté par le propriétaire et se trouvait à l'étude au Service technique communal durant les années 2015 et 2016.

2.6 PQ Route de Morges Nord

Ce PPA a été transmis au Canton pour examen préalable en date du 5 novembre 2014 et le préavis positif par l'examen préalable définitif du SDT réceptionné en novembre 2015. Le PPA a été soumis à l'enquête publique du 20 novembre au 21 décembre 2015. A l'issue du délai d'enquête, 3 oppositions ont été valablement enregistrées. 2 oppositions sur 3 ont été retirées suite aux rencontres organisées par la Municipalité avec les opposants courant 2016. Seule la Commune de Penthalaz a choisi de ne pas retirer la sienne, selon les arguments présentés dans le préavis n° 05/2016. Le 26 juin 2016, le Conseil communal a levé cette opposition et adopté le Plan.

Le Département de la sécurité et de l'environnement a confirmé la décision du Conseil de lever cette opposition et ratifié préalablement ce plan sur décision du 5 septembre 2016. Suite à cette décision, la Commune de Penthalaz a déposé un recours dans les délais impartis auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP). Parallèlement au traitement du recours, la Municipalité a alors sollicité Mme Jacqueline De Quattro, Conseillère d'Etat en charge du département précité, afin qu'elle organise une rencontre en présence des Préfets des districts du Gros-de-Vaud et de Morges et de délégations des deux communes dans le but de trouver un consensus. A fin décembre 2016, la procédure auprès de la CDAP suivait son cours et la réponse de Mme De Quattro était encore attendue.

2.7 PQ Chien-Bœuf Sud

Ce PQ a été soumis au Canton pour ultime contrôle le 6 octobre 2016, le préavis et les remarques du Canton réceptionnées le 25 novembre 2016. Le PQ devait être mis à jour par le bureau mandaté par le propriétaire pour être présenté à l'enquête publique au début de l'année 2017.

3. Police et sécurité

3.1 Déprédations

Différents dommages à la propriété ont été répertoriés à la fin de l'année 2016. Dans chaque cas, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie qui s'est chargée du suivi des enquêtes.

Au mois de novembre, c'est la place de jeux du Pré aux Moines qui a fait l'objet d'incivilités. En décembre, des graffitis ont été tagués au sous-sol du bâtiment du Petit-Collège, qui comprend trois appartements communaux. Durant le même mois, quatre lampadaires ont été endommagés et leurs socles détruits le long du cheminement entre CossArena et la zone du Pré aux Moines, près du terrain de basket-ball.

3.2 Marché

Nos Gardes municipales continuent à œuvrer pour que le marché hebdomadaire qui a lieu à la rue des Laurelles depuis 2014 s'installe dans les meilleures conditions chaque vendredi et que les commerçants puissent accueillir les clients en temps et en heure.

La Municipalité est régulièrement sollicitée par différents commerçants ou organismes qui souhaitent proposer leurs services ou produits, de manière ponctuelle ou permanente. Comparativement à l'année passée, le nombre de stands permanents est resté à 8, celui des stands ponctuels est passé de 5 à 3.

4. Promotion économique & tourisme

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) dont les bureaux sont situés au 2^e étage du bâtiment administratif. M. Georges Rime, Syndic, assure la présidence de cette association.

Différents projets ont engagé cette association, comme un projet pilote de financement participatif pour la piscine de La Sarraz ou le programme « Slow destination », soutenu par Innotour, programme d'aides financières de la Confédération pour soutenir des projets innovants en matière touristique, ou encore la création d'un Géoportail régional.

Dans le domaine de la promotion économique, en 2016, les activités de cette Association sont notamment les suivantes :

- Aide et soutien aux entreprises, notamment en ce qui concerne la recherche de terrains ou locaux, l'accompagnement et la coordination de projets ;
- Aides LADE (loi sur l'appui au développement économique) à différents projets économiques et touristiques du District de Morges ;
- Aides via le Fonds pour les Nouvelles Activités (FNA)
 - Soutien à la préparation du dépliant relatif au sentier des Huguenots, en collaboration avec l'Association des amis du sentier « sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont » ;

- Etudes de développement territorial
 - Accompagnement du PPDE sur la zone industrielle d'Eclépens,
 - Petits-déjeuners du SPECo à l'aula du PAM à Cossonay sur la thématique « Comment trouver des appuis auprès des instituts de recherche pour ma PME » ;
- Transports
 - Inauguration de la gravière des Délices à Apples et début du transport du gravier par le rail, le 11 octobre 2016 ;
- Centre régional d'exposition
 - Groupe de travail pour trouver un site de remplacement des halles CFF de Morges.

En ce qui concerne le tourisme, voici une liste des principales activités de l'ARCAM en 2016 :

- Maisons du Tourisme
 - Etude d'aménagement des maisons du Tourisme de St-Prex et Morges,
 - Projet de création d'un site d'accueil touristique à la gare de Bière ;
- Mise en place d'un projet de financement participatif pour la réfection de la piscine de La Sarraz ;
- Création d'une fondation pour la recherche de financements nécessaires à la mise en valeur du Château de La Sarraz ;
- Dans le cadre de l'association régionale du tourisme, les Etats généraux du tourisme ont eu lieu le jeudi 10 novembre 2016 au Château d'Aubonne
 - Présentation du projet « Slow destination »,
 - Présentation des soutiens financiers cantonaux possibles dans le cadre du tourisme.



Nicole Baudet, Vice-Présidente

Entrée à la Municipalité le 1^{er} janvier 2005

5. Bâtiments

Pour mémoire, rappelons que la commune possède 24 bâtiments, dont voici la liste :

- 4 bâtiments administratifs où sont logés les Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Secteur des travaux, poste de gendarmerie.
- 5 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque), CossArena (salles de gym, salle de rythmique, mur de grimpe, réfectoire) et Collège des Chavannes. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASiCoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalez).
- 7 bâtiments d'habitation : rue Neuve 5, 7, 9 et 11, place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, ce qui représente 22 logements auxquels il faut additionner 3 appartements situés dans les bâtiments scolaires.
- 6 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive « En Marche », le Squat, le chalet-refuge du Jura Club, la cabane des Bûcherons et enfin les Portakabins dans lesquels se trouve le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC).
- 1 Salle polyvalente : CossArena. Ce bâtiment comprend 2 salles de gym, 1 salle de rythmique, 1 mur de grimpe et un réfectoire.
- 1 Hôtel : Hôtel Le Funi.
- 1 Eglise : le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul.
- 2 parkings couverts : Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente. Ces 2 parkings sont gérés par la société PMS SA.



5.1 Bâtiments communaux

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant de ces bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés :

- Bâtiment administratif
Rafraîchissement et divers travaux suite au changement de locataire (magasin de chaussures). Insonorisation de plusieurs salles.
 - Temple
Étude de faisabilité pour l'installation d'un nouvel orgue pour la Fondation Aura Musicae sur la tribune actuelle. Au vu du prix élevé des travaux à effectuer, la Municipalité a décidé, en accord avec la fondation, de renoncer à ce projet et d'installer le futur orgue à même le sol, sur le bas côté nord du temple.
 - Maison de Ville
Installation du Wi-Fi dans la salle du Conseil. Aménagement d'un coin bibliothèque destiné aux adolescents.
- Jura-Club
- Changement des fenêtres.

5.2 Bâtiments scolaires

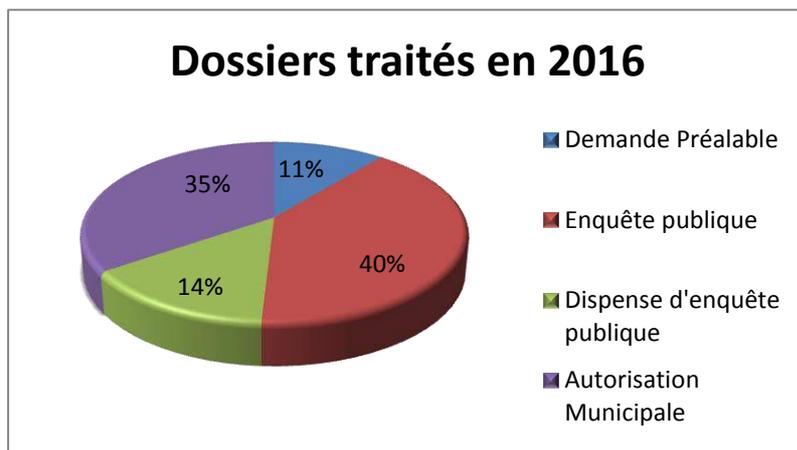
- PAM 3
Création d'un nouveau bureau pour la direction de l'École de musique.

6. Police des constructions

Lors de chaque séance hebdomadaire, la Municipalité examine de nombreux dossiers préparés par le Service technique communal. En 2016, 55 dossiers ont été enregistrés.

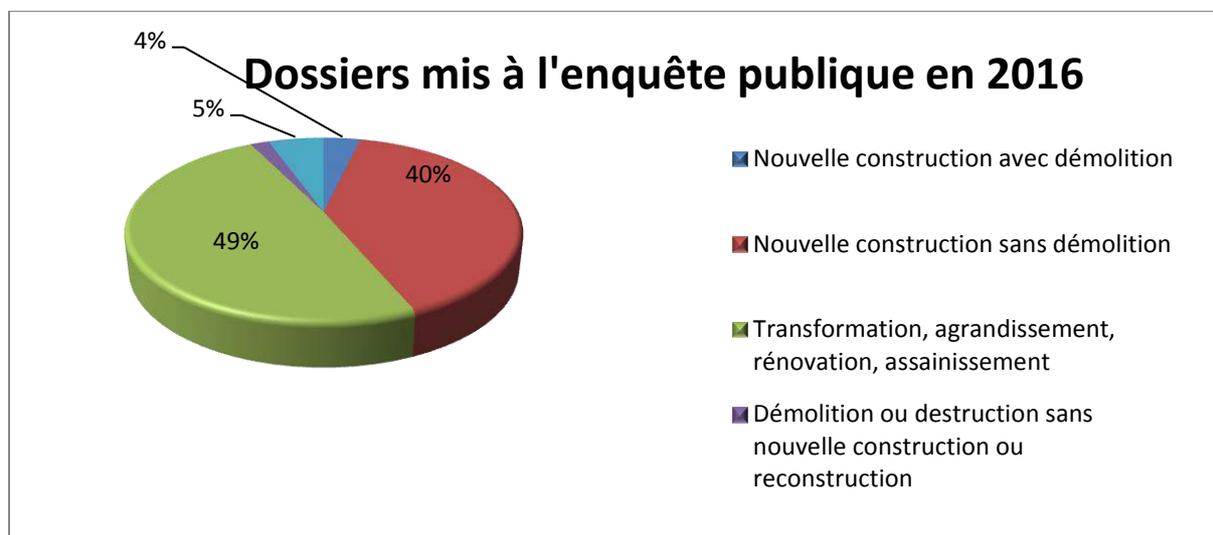
Types d'enquête :

- 6 demandes préalables n'ayant pas eu de suite ;
- 22 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 8 demandes de dispense d'enquête publique ;
- 19 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune sont les suivants :

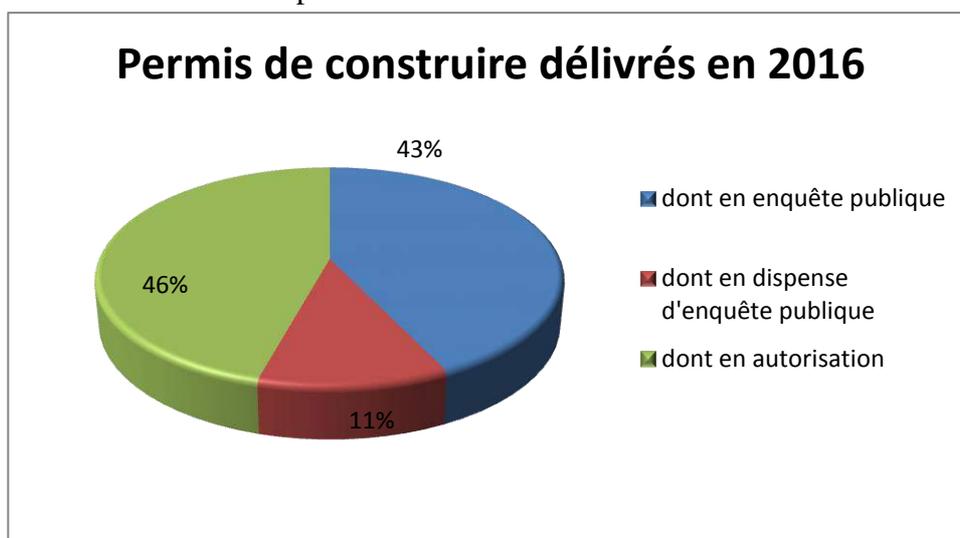
- 2 nouvelles constructions avec démolition ;
- 22 nouvelles constructions sans démolition ;
- 27 transformations, agrandissements, rénovations, assainissements ;
- 1 démolition ou destruction sans nouvelle construction ou reconstruction;
- 3 travaux de génie civil.



Permis de construire :

En 2016, 38 permis de construire ont été délivrés, représentant un coût total de CHF 729'922.10. Les permis délivrés se répartissent selon les catégories suivantes :

- 15 « enquête publique » ;
- 4 « dispense d'enquête publique » ;
- 16 « autorisation municipale ».



Au cours de l'année, 33 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la commission de salubrité a exécuté 18 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

6.1 Pose des capteurs solaires

Surface totale de capteurs solaires posés (thermiques) : 0

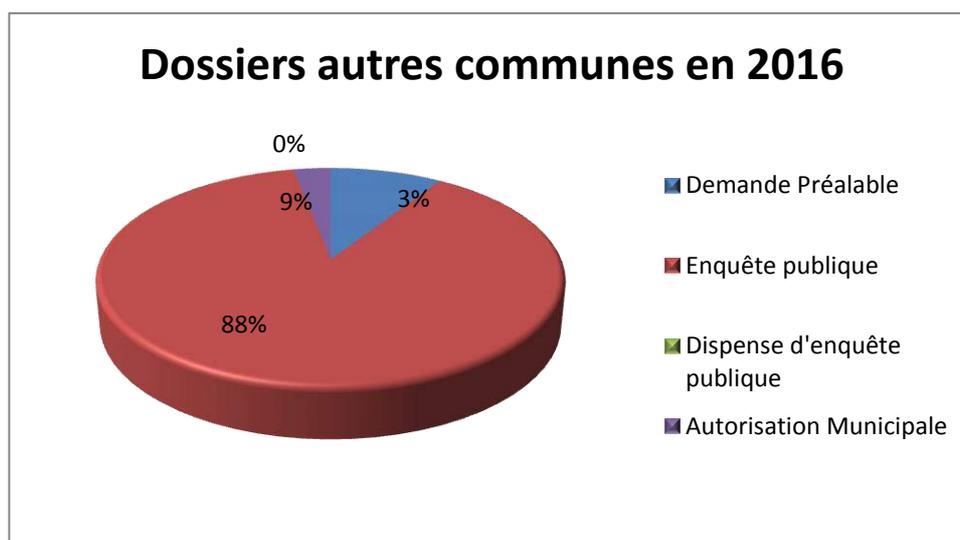
Surface totale de capteurs solaires posés (photovoltaïques) : 156 m².

6.2 Dossiers des autres communes

En 2016, la Commune de Vuflens-la-Ville a souhaité que ses dossiers de police des constructions soient pris en charge par notre Service technique. Dès lors, le nombre de communes bénéficiant de ces prestations se monte à 12.

Types d'enquête :

- 12 demandes préalables n'ayant pas eu de suite ;
- 80 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 8 demandes de dispense d'enquête publique ;
- 22 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



6.3 Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement de police des constructions et d'aménagement du territoire

En date du 1er septembre 2016, Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) a approuvé le règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement de police des constructions et d'aménagement du territoire, adopté par le Conseil communal, dans sa séance du 27 juin dernier. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

En conséquence de ce nouveau règlement, le tarif des prestations délivrées par notre Service technique aux autres communes a également été adapté.

7. Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2016, elle s'est réunie à 3 reprises. La consultation des pages qui se trouvent ci-après donne toutes les informations utiles concernant les activités de cette commission.

Font partie de cette commission :

- M. Calixe Cathomen, Conseiller communal, qui a remplacé Mme Marianne Thormeyer
- M. André Besançon, membre de l'Association de la Vieille Ville
- M. Daniel Aubert, guide du patrimoine
- Mme Gabrielle Cretegy, employée de commerce, qui a remplacé M. Raymond Morel en cours d'année
- M. Laurent Ollivier, spécialiste de l'urbanisme
- Me Raymond Ramoni, spécialiste du domaine juridique
- M. Charles Matile, spécialiste de la conservation du patrimoine

COMMISSION D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE LA VIEILLE VILLE
RETROSPECTIVE 2016

Séance / date	Propriété	N° parcelle	Objet	Divers
			Rétrospective des dossiers examinés au cours de l'année 2015.	
1 ^{ère} séance 21 janvier	REYMOND Jean-Jacques	519	Construction d'un couvert, création d'ouvertures en façade Est du bâtiment ECA 357 et modifications intérieures.	Même si l'esthétisme est discutable, les membres de la commission sont d'accord avec cette construction en tenant compte du fait qu'elle n'est que peu visible.
	GOSTELY Lise	512	Transformations intérieures pour la création d'un appartement au 1er, création de 3 Vélux sur le pan Ouest et 1 fenêtre en façade Est.	Vu la configuration du bâti, de l'architecture de la construction existante et de la faible pente de l'appentis de la toiture, la commission est d'accord avec la variante N°4.
	SPREO SA pa Galland & Cie SA	508	Construction d'un immeuble de 5 logements, démolition du bâtiment ECA 605.	Acceptation unanime concernant l'orientation du faîte. Demande de la commission de réaliser le 2 ^e pan de toiture en capteurs photovoltaïques comme sur le pan Sud.
	ZIPPO Barbara et François	92	Demande pour le changement des fenêtres à la rue des Bons-Enfants 2.	Refus de la commission pour la pose des fenêtres en PVC. Respect du règlement communal en cours d'approbation.
2 ^{ème} séance 18 février			Annulée	
3 ^{ème} séance 17 mars			Annulée	

4 ^{ème} séance 21 avril	ESTOPPEY Sonia	118	Transformation du bâtiment pour la création de 2 appartements supplémentaires et surélévation de la toiture	La commission est favorable sur le principe de modification de la toiture proposé sur le 3 ^{ème} projet, mais émet une réserve quant à la pente maximum de 45°. En attente du dossier d'enquête.
	Capteurs solaires en Vieille Ville		Une décision de principe doit être prise pour l'application des autorisations pour la pose des capteurs solaires en Vieille Ville.	Application sur le principe du cas par cas, favoriser la dominante de la petite tuile plate par toiture. Réduction de la surface des capteurs au minimum requis par la loi en vigueur.
	Allens		Petites tuiles ou grandes tuiles.	La commission est favorable sur le principe de la pose de grandes tuiles plates sur des grandes surfaces de toiture. La couleur sera rouge naturel pour une harmonisation des toitures.
5 ^{ème} séance 19 mai			Annulée	
6 ^{ème} séance 16 juin			Annulée	
7 ^{ème} séance 1 ^{er} septembre	BRAZZOLA Nils et Meloney	20	Transformation d'une habitation au 2 ^{ème} étage avec changement d'affectation.	Modification de la lucarne du pan Ouest selon futur PPA de la Vieille Ville et selon remarque du SIPAL.
	RODESCHINI Emilio et Isabelle	76	Installation de 40m2 de capteurs solaires photovoltaïques.	Réduction de la surface des capteurs au minimum requis par la loi en vigueur. Ils seront installés sur la partie plate de la toiture puis en suivant sur la partie avec petite tuile.
	Maison de Ville	119	Création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.	Acceptation unilatérale pour l'installation d'un ascenseur à la

				Maison de Ville.
	PPA Vieille Ville		Retour du SDT, volet en bois pour les bâtiments en notes 3 et 4.	La Municipalité décide finalement de suivre les demandes insistantes du canton de ne pas autoriser de contrevents métalliques pour les bâtiments à conserver, classés en notes 3 et 4.
8 ^{ème} séance 13 octobre			Annulée	
9 ^{ème} séance 10 novembre			Annulée	
10 ^{ème} séance 15 décembre			Annulée	

- 10 séances dont 7 annulées
- 11 dossiers traités

Cossonay, le 12.01.2017

8. Santé publique

L'association Caritas Vaud propose la CarteCulture aux bénéficiaires de l'aide sociale, afin que ces derniers puissent avoir accès à une offre culturelle à un tarif préférentiel. La Municipalité, en accord avec M. Philippe Laedermann, a décidé de faire partie de la CarteCulture et d'accorder 30% sur le prix d'entrée du théâtre du PAM aux bénéficiaires du revenu d'insertion (RI).

Mme Nicole Baudet a assisté aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv). Elle participe également au groupe de travail relatif à la construction de la future permanence, mais aussi aux assemblées de l'Association du Nord vaudois pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ASPMAD) et du Réseau Santé Nord Broye (RSNB). Concernant les soins à domicile, rappelons qu'un Centre médico-social est présent à Cossonay. Ses locaux sont situés à la rue des Laurelles.

Après plusieurs rencontres avec M. Philippe Hirt, chef de division auprès du Service de la santé publique, de l'EMS la Veillée à Senarclens et la Municipalité, une annonce d'intention de projet pour la construction d'un EMS sur le terrain du PPA « Les Chavannes » a été présentée à l'Etat.

La Municipalité a soutenu le projet « Fourchette verte » lancé par M. Najdat Barmada, gérant du restaurant du Pré aux Moines, pour notre cantine la « PAMtine », label obtenu en 2015 et devenu pérenne.

9. Affaires sociales

9.1 Action sociale

Mme Nicole Baudet fait partie du comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC, allant du revenu d'insertion aux Agences d'assurances sociales (AAS), des services sociaux privés spécialisés consultés dans le cadre du Centre social régional (CSR), aux relations avec les partenaires et aux services sociaux. Il supervise également l'aspect administratif de cette association ainsi que la gestion de son personnel.

Les missions de l'ARASMAC consistent à veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement, veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique, assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région et prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les prestations des CSR sont délivrées aux personnes vivant dans le canton de Vaud, de nationalité Suisse ou titulaires d'un permis de séjour, majeures, qui rencontrent de graves difficultés (problèmes financiers, perte du logement, fin d'indemnités du chômage, isolement, etc.).

Les prestations financières du revenu d'insertion (RI) sont données aux personnes dont la totalité des revenus mensuels sont en dessous du minimum vital fixé par la loi. Il s'agit d'une aide financière généralement temporaire, visant à couvrir les besoins élémentaires des bénéficiaires. Ces derniers peuvent également recourir à un appui social en cas de besoin, pour améliorer leur situation.

9.2 Fondation « Le Relais »

La Fondation « Le Relais », basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son comité de direction qui s'est réuni à quatre reprises en 2016.

9.3 Jeunesse – Le CLAC

Le centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC) est un lieu destiné à la jeunesse où des travailleurs sociaux font de l'animation socio-culturelle. L'accueil libre est le principal outil utilisé au centre. Le jeune est libre de venir et partir quand il le souhaite. Le temps n'étant pas limité, il peut rester 10 minutes, une heure, trois heures (contrairement aux activités sur inscription, comme les mercredis aérés).

Le jeune n'a pas besoin de s'inscrire ni d'annoncer sa présence préalablement. Sa participation est gratuite sauf pour des activités spécifiques (parkour, camp d'été, cinéma, etc.). Depuis 2016 les jeunes habitants hors Cossonay paient une inscription annuelle de CHF 10.-- en plus des activités, le 85% des jeunes sont domiciliés à Cossonay. L'objectif est ainsi de proposer un endroit permettant aux jeunes de souffler, un lieu où l'on peut échanger, expérimenter, découvrir sans forcément aboutir. Les jeunes peuvent disposer de l'équipement existant: babyfoot, ping-pong, Wi-Fi et film sur grand écran, jeux de société, bandes dessinées, cuisine, etc. Ils peuvent aussi venir simplement pour discuter, boire un sirop, profiter d'un endroit couvert et chauffé.

Durant cette année, l'accueil libre a bien fonctionné. Avec un total de 560 heures réparties sur 98 ouvertures, soit 17 heures d'ouverture hebdomadaire, réparties sur 38 semaines. On constate une moyenne annuelle de fréquentation d'environ 14,5 jeunes par accueil pour un total de 1'402 passages. La fréquentation masculine est toujours plus élevée que la fréquentation féminine. Le mois d'avril a été celui où le plus de jeunes ont été accueillis, à savoir 28 jeunes. Évidemment, ces chiffres sont une indication et doivent être relativisés. On parle par exemple du nombre de passages lors d'une ouverture, mais cela ne donne aucune précision sur la durée de la présence des jeunes. Toutefois, aucun temps de présence n'est inférieur à 10 minutes.

Au début des vacances scolaires, un camp de jour sur une semaine a été organisé pour permettre aux jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir, d'avoir des activités sur une journée (balade en forêt, pêche, mur d'escalade, etc.).

Tout au long de l'année, des sorties ou activités particulières ont été proposées : activités intergénérationnelles, Halloween, projections de films, activités cuisines, grillades, soirées à thème etc.

Des liens se sont créés au fil du temps entre les animateurs et les jeunes dans le cadre des discussions et activités qui sont proposées au sein du CLAC. Un réel besoin de soutien et

d'accompagnement, allant des démarches administratives à des questions plus personnelles, est constaté par l'équipe des animateurs.

Tous les trois mois, une séance impliquant la Municipalité, la Direction des écoles et la Gendarmerie permet aux animateurs d'évoquer de nombreuses problématiques et de partager des informations précieuses. Ces séances permettent de chercher des solutions collectives lors de difficultés rencontrées auprès des jeunes dans l'une ou l'autre des structures.

Depuis 2016, MM. Thomas Augereau et Janderson Rocha Souza occupent des postes fixes d'animateurs et Mme Pascale Rudaz intervient occasionnellement en tant qu'animatrice auxiliaire.

M. Rocha Souza continue sa formation à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) à Lausanne, commencée en septembre 2015 pour devenir animateur socio-culturel et a réussi brillamment sa 1^{ère} année.

M. Kim Carrasco, coordinateur des travailleurs sociaux de proximité romands à Rel'ier, (Fondation le Relais) suit régulièrement l'équipe du CLAC pour des séances de supervision. L'équipe du CLAC est membre de la GLAJ-Vaud, soit l'association faîtière des organisations de jeunesse du canton et a rejoint la plateforme romande pour l'animation socioculturelle.

9.4 Seniors

Pro Senectute, en collaboration avec la Municipalité, a réalisé plusieurs activités à Cossonay : la table de bistro au restaurant du Pré aux Moines, la table surprise, le Nordic Walking, le rendez-vous des jeux, le thé dansant à l'Expo de Coss, cuisine des Messieurs et l'atelier Natel, activité intergénérationnelle avec le CLAC.

La Municipalité a également démarré le projet « Récits du Bourg » qui est une création collective d'une histoire vécue de Cossonay racontée par ses habitants. Un groupe de 8 personnes intéressées est constitué afin de raconter des anecdotes, des souvenirs de la vie quotidienne à Cossonay puis les réunir en un livret commun.

10. Affaires culturelles

10.1 Théâtre du Pré aux Moines

- Saison théâtrale 2015– 2016

Le Théâtre du Pré aux Moines est désormais une institution bien connue dans la région et dans tout le canton. Nous devons cette renommée à l'excellent travail effectué par MM. Philippe Laederman et Jean-Francois Guex co-directeurs de notre théâtre.

La curiosité enthousiaste des spectateurs encourage M. Laederman, chef du service de la culture et du tourisme, à proposer une programmation variée et haute en couleur. Chaque nouvelle saison est un nouveau défi, à savoir concocter un programme original et équilibré.



Durant la saison 2015-2016, 13 spectacles divers et variés ont été présentés à l'aula du Pré aux Moines, pour un total de 22 représentations.

Globalement, 5'110 spectateurs payants ont assisté à ces différents spectacles, ce qui représente une moyenne de 222 personnes par soir. Nous pouvons relever qu'environ 36,9% de ces entrées sont des abonnements, ce qui représente une augmentation de **10%** par rapport à la saison précédente.

Selon M. Laederman, qui assure chaque année un magnifique programme, cette fréquentation régulière de notre théâtre est due à la confiance accordée par le Conseil communal, la Municipalité et le public, ainsi que celle témoignée en retour par les artistes.

10.2 Exploration du monde

Les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le Pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré aux Moines, affichent régulièrement complet. Présentées des mercredis entre les mois d'octobre et de mars, l'après-midi et en soirée, les conférences de la saison 2015-2016 ont été très appréciées.

10.3 Cinéma Casino SA

Pour rappel, le cinéma Casino de Cossonay propose d'assister à de nombreuses projections de films numériques, en 3D, en version française (V.F.) et en version originale (V.O.).

M. Georges Rime, Syndic, et M. Philippe Laederman, font partie du conseil d'administration du cinéma Casino.

Le cinéma de Cossonay et l'association des Amis du Cinéma de Cossonay ont réitéré pour la 4^e année l'action nommée "Ciné-Seniors", visant à mettre à disposition des abonnements pour les seniors ayant atteint l'âge de la retraite. Comme la commune de Cossonay n'a reçu aucune demande en 2015, la Municipalité a décidé pour l'instant de ne pas reprendre d'abonnements pour l'année suivante.



10.4 Sociétés locales

Pour la première fois, la Municipalité et l'Union des sociétés locales ont organisé une manifestation pour la remise du mérite sportif et de la distinction culturelle. 6 dossiers ont été déposés et le jury en a retenu 1 dans chaque catégorie. La soirée de remise des prix, le 25 août 2016, fut remplie d'émotions et animée par l'humoriste Yann Lambiel. Le mérite sportif a été attribué à Mme Carole Genoud pour ses performances en course à pied aux niveaux national et européen. C'est à M. François Margot qu'est revenue la distinction culturelle pour son œuvre musicale et son apport didactique.

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en

fonction des spectacles qu'elles présentent et met gratuitement à leur disposition les locaux dont elles ont besoin.

10.5 Bibliothèque

Durant l'année 2016, une constante augmentation des personnes désireuses de s'inscrire à la bibliothèque est à noter. Cette augmentation est due à l'équipe dynamique et souriante de la bibliothèque. L'événement le plus marquant de cette année a été l'aménagement d'une pièce dédiée aux adolescents. Ce bel espace a été inauguré à la fin du mois d'août.

Le personnel de la bibliothèque se compose de :

- M. Philippe Laedermann, attaché au service culturel de Cossonay ;
- Mme Hedwige Gigon, bibliothécaire responsable ;
- Mme Laurence Nicod, bibliothécaire ;
- Mme Valérie Baud qui s'occupe de l'achat des livres pour enfants.



Les lecteurs sont très satisfaits de l'offre proposée, comprenant notamment le prêt de livres numériques et la livraison à domicile.

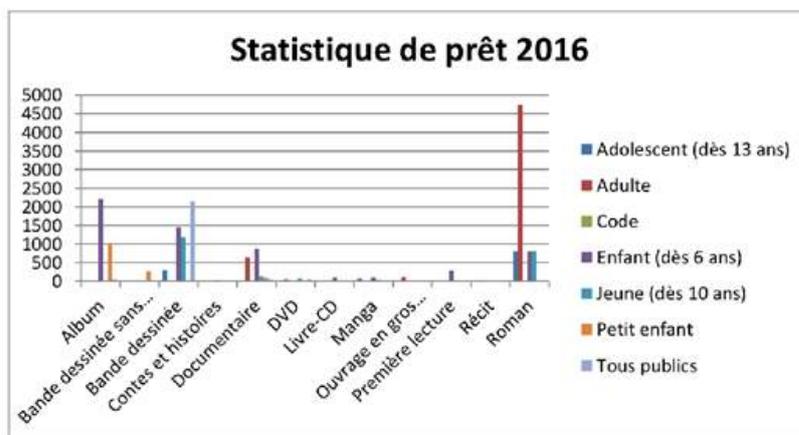
Cette année encore la fréquentation de la bibliothèque a augmenté de 7 %. Depuis 2012 le nombre de prêts de documents a augmenté de 75 %, passant de 10 500 à 18 500. Ce qui est réjouissant.



STATISTIQUES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Documents empruntés à la bibliothèque	18519	17251
Prêt de livres numériques	370	216

Statistique de prêt 2016	Vertical Type de média Horizontal Catégorie d'âge						
	Période: 1/1/2016 - 31/12/2016						
	Ado	Adulte	Enfant	Jeune	Petit enfant	Tous publics	Total
Album	13	4	2205	8	991	56	3277
BD sans texte	0	0	1	0	272	3	276
BD sans texte	291	1	1441	1173	11	2148	5065
Contes et histoires	0	1	26	0	0	0	27
Documentaire	5	641	868	132	90	52	1788
DVD	15	53	0	73	0	54	195
Livre-CD	0	0	96	0	4	1	101
Manga	79	0	97	31	0	23	230
Gros caractères	0	102	0	0	0	0	102
Première lecture	0	0	279	2	0	0	281
Récit	0	19	0	0	0	0	19
Roman	801	4746	796	814	1	0	7158
Total	1204	5567	5809	2233	1369	2337	18519



Statistique générée par NetBiblio

➤ En septembre, des DVD et des mangas, empruntés chez Bibliomedia, ont été mis à la disposition des lecteurs. Nous avons pu constater qu'ils ont été bien accueillis. Il y a déjà beaucoup d'emprunts pour ces quatre mois d'essai, nous allons donc continuer d'offrir ces documents. Les livres-audio pour adultes ainsi que les livres d'histoire avec CD pour les enfants sont aussi très appréciés.

STATISTIQUES (Suite)

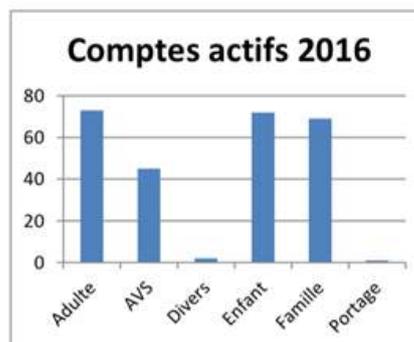
➤ Lecteurs inscrits au 31.12.2016 : 461

Ce chiffre correspond au nombre de lecteurs inscrits depuis 4 ans. Les lecteurs, dont le dernier passage à la bibliothèque date d'avant le 31.12.2012 ont été supprimés du fichier de NetBiblio.

➤ Pour 2016, 262 lecteurs (ou familles) (283 en 2015) ont emprunté des livres au moins une fois durant l'année.

Comptes actifs 2016	
Adulte	73
AVS	45
Divers	2
Enfant	72
Famille	69
Portage	1
Total	262

Statistique générée par NetBiblio

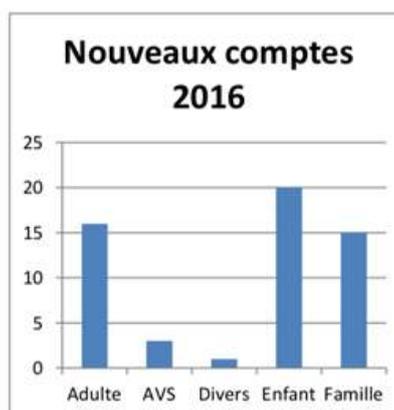


Nouveaux abonnements depuis le 01.01.16 : 55 (81 en 2015)

- 19 abonnements Adulte et AVS (31 en 2015)
- 20 abonnements Enfant (37 en 2015)
- 15 abonnements Famille (minimum 3 lecteurs par famille) (13 en 2015)
- 1 abonnement « Divers » pour les réservations propres à la bibliothèque

Nouveaux comptes 2016	
Adulte	16
AVS	3
Divers	1
Enfant	20
Famille	15
Total	55

Statistique générée par NetBiblio





Valérie Induni, Municipale

Entrée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006

11. Ecoles

11.1 Etablissements scolaires

En octobre 2016, l'établissement scolaire primaire comptait 1389 élèves et l'établissement secondaire 473, soit un total de 1862 élèves. Ce chiffre représente une augmentation de 60 élèves par rapport à 2015. En ce qui concerne Cossonay, il y a 521 élèves cette année contre 499 l'an passé, donc une augmentation de 22 élèves. En juillet 2016, 147 élèves ont terminé leur scolarité, 65 en VP et, 82 en VG.



Pour rappel, depuis la rentrée scolaire d'août 2015, toutes les classes secondaires sont réparties entre VP et VG. Ainsi, l'ensemble de la scolarité obligatoire est désormais adaptée au concordat Harnos et à la LEO. Les 147 élèves ayant terminé leur scolarité en 2016 sont les premiers à avoir suivi le cursus secondaire entièrement à travers les deux voies.

11.2 ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthaz

11.2.1 Conseil intercommunal

Le conseil intercommunal (CI) a siégé deux fois. 5 préavis du comité directeur et un préavis du bureau lui ont été soumis (comptes 2015, budget 2017, achat de mobilier pour les trois classes et la salle des maîtres sises dans les pavillons de Gollion, compétences et pouvoirs spéciaux du comité directeur pour la législature 2016 – 2021, rémunération des membres du comité directeur, indemnités du bureau, des commissions et des membres du conseil d'établissement). Les membres du CI et du comité directeur ont été assermentés par Mme Andréa Arn, Préfète du district de Morges, le 1^{er} septembre 2016 à Vuflens-la-Ville. Les nouvelles déléguées du conseil communal de Cossonay au CI ASICoPe sont Mmes Florence Claessens et Sandrine Bachhofner.

11.2.2 Comité directeur

Avec le changement de législature, la composition du comité directeur a peu évolué, puisqu'un seul membre a quitté le comité, suite à la fin de son mandat de Municipal. Il s'agit de M. Jean-Jacques Mercier, de Vullierens. Il a été remplacé par M. Roger Reymond, Municipal à Daillens. Les membres du comité directeur se sont répartis les tâches inhérentes à leur fonction de la manière suivante :

- Mme Ingrid Rossel, Syndique de Vufflens-la-Ville, présidente, en charge des constructions, de la cantine et des affaires extérieures.
- Mme Valérie Induni, Municipale à Cossonay, vice-présidente, en charge des constructions et des transports.
- M. Yves Jauner, Municipal à Penthalaz, en charge des finances et de la cantine.
- M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion, en charge des finances, des constructions et des affaires extérieures.
- M. Roger Reymond, Municipal à Daillens, en charge des transports, des PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie scolaire) et du service médical et dentaire.
- M. Albert Emery, Municipal à Penthalaz, en charge des finances, des transports et représentant du comité directeur auprès du Conseil d'Etablissement.

11.2.3 Constructions

Le complexe des Chavannes

Le dicastère des constructions a terminé ses travaux en lien avec le projet de complexe scolaire des Chavannes, lors d'une séance avec les architectes au mois de mars 2016. Dès lors, c'est un nouveau Copil qui travaille sur ce projet, composé de M. Pierre-Henri Dumont, Municipal à Penthalaz, M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion, Mme Valérie Induni, Municipale à Cossonay et Mme Anne-Lise Rime, Syndique de L'Isle. Le comité directeur de l'ASICoPe n'a toutefois pas encore bouclé le préavis, étant donné que les intérêts intercalaires courent toujours, et ce jusqu'à ce que les diverses entités concernées aient voté le crédit de construction. Il en est de même pour le préavis du Conseil communal concernant la part de Cossonay au crédit d'étude du complexe.

Au niveau des classes

Il n'y a plus aucune classe disponible sur l'ensemble de la zone ASICoPe, en raison de l'augmentation régulière du nombre d'élèves, en particulier dans les nouvelles volées de 1P. De ce fait, après la mise en place de pavillons provisoires à Gollion, il a été impératif, cette année, de trouver une nouvelle solution. En lien avec la Commune de Penthalaz, une des cuisines du collège du Cheminet a été transformée en salle de classe. En attendant cette transformation, une classe a été installée dans des locaux communaux situés près de l'église de Penthalaz.

Dans les pavillons de Daillens, sis sur le territoire de Penthalaz, deux classes ont été climatisées et l'une d'entre elles a été réaménagée en salle de classe primaire. A Vufflens, sur demande de la direction, les toilettes filles, situées dans le vieux collège, ont été transformées en salle de dégagement et les toilettes garçons réaménagées pour accueillir filles et garçons.

On peut ainsi constater l'importance de disposer au plus vite de nouvelles classes pour l'établissement primaire de l'ASICoPe.

11.2.4 Transports

L'année 2016 s'est bien déroulée, au niveau des transports, que ce soit la fin d'année scolaire 2015 – 2016 ou le début de l'année scolaire 2016 – 2017. La mise en place de chaque nouvelle grille horaire est un gros travail et on peut ici remercier Mme Nadia Pisani Ben Nsir, secrétaire du comité directeur et responsable des transports pour l'ASiCoPe, ainsi que le personnel des secrétariats primaire et secondaire, pour tout le travail de planification et de mise au point, effectué en lien avec le transporteur MBC.

Depuis la rentrée scolaire 2016, les transports sont effectués par la société MBC, à la satisfaction du comité directeur. La reprise des contrats par cette entreprise, ainsi que l'utilisation des transports publics par une partie des élèves dès la 7^{ème} année scolaire, a généré une baisse substantielle du coût des transports. Aux comptes, on constate une baisse de CHF 400'000.-- sur ce poste, due à la baisse du prix au km, à la diminution du nombre de km effectués et à une facture finale de la SAPJV pour l'année scolaire 2015-2016 moins importante que prévu.

Durant l'année scolaire en cours, l'ASiCoPe transporte chaque jour 352 élèves primaires et 358 élèves secondaires, par le biais des transports scolaires confiés à MBC. 170 élèves secondaires empruntent à nouveau les transports publics (bus de ligne ou funiculaire). Ils possèdent alors un abonnement Mobilis annuel. A noter que, pour cette année scolaire, le comité directeur a décidé que, pour certains quartiers de Penthalaz, le choix serait laissé aux parents que leur enfant utilise les transports scolaires ou le funiculaire. Le choix des parents s'est porté majoritairement vers le funiculaire, les parents appréciant que leur enfant dispose d'un abonnement Mobilis deux zones.

Plusieurs demandes de dérogation sont parvenues à l'ASiCoPe, en particulier en rapport avec la prise en charge hors des temps scolaires (accueil de jour en milieu familial et repas de midi). Dans un certain nombre de situations, l'ASiCoPe a pu proposer des dérogations conditionnelles, lorsqu'un bus scolaire faisait déjà le trajet souhaité et qu'il avait des places disponibles. L'ASiCoPe continue également à octroyer des dérogations en cas de double domicile des parents ou en cas de problème médical important et certifié. Ainsi, durant l'année scolaire en cours, 37 dérogations ont été octroyées, dont une dizaine pour double domicile, ce qui représente moins de 5% des élèves transportés.

Au début de l'année scolaire 2016 – 2017, plusieurs chantiers routiers ont perturbé les transports scolaires, occasionnant des retards pour les diverses courses, en particulier à Penthaz et à Gollion. Certains trajets ont dû être temporairement ou durablement adaptés pour répondre aux problèmes soulevés par l'école et / ou par les parents. Le dicastère transports a reçu plusieurs parents pour les entendre et chercher des solutions.

Enfin, le comité directeur a mandaté l'entreprise Vallat Partenaires pour élaborer un cahier des charges pour l'adjudication des futurs transports scolaires, dans le cadre des marchés publics. Ce marché concerne les transports scolaires dès la rentrée 2017 et jusqu'à la réorganisation scolaire et touche uniquement les élèves ne pouvant pas se déplacer à pied ou via les transports publics (dès la 7^{ème} année pour ceux-ci). L'annonce pour ces marchés publics a été publiée le 20 janvier 2017 dans la FAO.



11.2.5 Accueil de midi sur le site du PAM

A l'instar de la rentrée précédente, la rentrée scolaire 2016 – 2017 s'est bien passée. Les élèves qui fréquentent déjà la cantine ont l'habitude et les nouveaux suivent le mouvement.



Les pique-niques se déroulent au réfectoire de CossArena

La participation des élèves à l'accueil de midi est assez stable, soit près de 400 enfants qui se répartissent entre les repas chauds (PAM 3) et les pique-niques (CossArena). Les repas chauds sont toujours facturés CHF 7.-- aux parents et l'ASiCoPe participe à hauteur de CHF 3.-- par repas. Les parents qui omettent d'excuser leur enfant dans les délais se voient facturer le repas au prix de CHF 10.--.

Les membres du comité se rendent régulièrement sur le site et profitent de tester la nourriture préparée par le restaurant du Pré aux Moines pour les élèves. Les éventuelles remarques faites sont prises en compte par le cuisinier. Par ailleurs, tous les jours, une surveillante de la cantine mange un repas pour en vérifier la qualité.

La bibliothèque est désormais ouverte pendant la pause de midi. Les enfants fréquentant cet endroit sont encadrés par Mme Anne-Marie Pittet, bibliothécaire scolaire, engagée par l'ASiCoPe pour ces prestations hors temps scolaire. La bibliothèque est un endroit où règne le silence, ce qui permet aux élèves qui souhaitent étudier ou lire de pouvoir le faire dans les meilleures conditions. Par ailleurs, une classe est à nouveau ouverte avec surveillance, pour les élèves souhaitant faire leurs devoirs.

Afin d'éviter le plus possible les incivilités dans le village, Mme Pahud, l'une de nos gardes parc, effectue pour le compte de l'ASiCoPe des tournées pendant la pause de midi. Elle incite les élèves qui quittent le périmètre du PAM à y retourner. Elle entretient de bonnes relations avec les jeunes.

Quelques comportements inadéquats sont tout de même à déplorer, surtout sur le site des piques-niques en fin d'année scolaire. Le comité de l'ASiCoPe rédigera à nouveau pour la rentrée 2017 – 2018, une lettre à l'intention des parents et des élèves concernant le comportement souhaité de la part des enfants. D'autre part, le conseil des élèves a élaboré avec les enseignants une charte de l'horaire continu, qui contient un plan des lieux mis à disposition et des informations sur les comportements attendus par les uns et les autres durant la pause de midi.

Pour information, le nombre de repas servis au réfectoire scolaire du PAM pour les élèves des degrés 7 – 11 P ont atteint le nombre de 27'850, soit 2'850 de plus que l'année précédente.

11.2.6 La PAMtine

Pour rappel, à la rentrée scolaire d'août 2015, notre Commune a mis en place une nouvelle cantine scolaire pour les élèves de 1 à 6 P Harmos, dans le réfectoire attenant au restaurant du PAM. Deux surveillantes ont été engagées, d'une part pour s'occuper des élèves durant le repas et, d'autre part, pour accompagner les élèves depuis l'école ou l'arrêt de bus jusqu'à la cantine, et vice-versa. Ainsi, les élèves peuvent être pris en charge durant l'entier de la pause

de midi, quatre jours par semaine. Dès la rentrée, en fonction du nombre d'élèves inscrits, une troisième surveillante a été engagée, pour un renfort ponctuel.

Chaque repas est facturé par la Bourse communale aux parents au coût de CHF 15.--, incluant la surveillance. L'ASiCoPe finance CHF 3.-- par repas, qui sont versés directement à la Bourse communale.

La Commune a mis en place le même programme informatique que celui utilisé pour la cantine secondaire. Ainsi, dès l'inscription faite, les parents peuvent gérer les prestations pour leur enfant par Internet (réservation des repas, versement des montants nécessaires).



Lors de la première rentrée, en août 2015, 8 enfants étaient inscrits à la PAMtine ; ils étaient 27 à fin décembre 2016 et les inscriptions continuent à arriver régulièrement. En tout, 1720 repas ont été servis durant l'année 2016.

Pour information, 20'730 repas ont été subventionnés par l'ASiCoPe dans les diverses cantines primaires communales pour les élèves de 1 – 6 P, soit 4230 de plus que l'année précédente. Les repas de la PAMtine en font partie.

On peut constater à travers ces chiffres que la prise en charge des élèves lors du repas de midi répond à une véritable demande des parents.

11.2.7 Patrouilleurs scolaires

Les patrouilleurs scolaires travaillent sur 4 passages : à la rue des Chavannes, à la Grand-Rue (Vieille Ville), à la route de Morges (Signal) et à Allens. Ces passages sont surveillés selon un horaire qui est remis chaque année aux élèves concernés. De plus, ils assurent la traversée de la rue Neuve pour les élèves enclassés aux Chavannes et arrivant en bus scolaire à la gare routière.

Depuis le début de l'année, les patrouilles ont également lieu le matin. Cette nouvelle prestation est très appréciée par les parents et il a été décidé de la pérenniser. Actuellement, il y a 90 patrouilles scolaires hebdomadaires, effectuées par une équipe de 35 patrouilleuses.

La préparation des horaires des patrouilles est un exercice assez compliqué, étant donné les horaires différents des deux collèges (Chavannes et PAM, où sont scolarisés également des élèves de 5-6 P) et des arrivées / départs des bus scolaires. Avant chaque rentrée, Mme Valérie Induni rencontre les trois responsables de passages pour déterminer les horaires, en fonction des nouveaux horaires des bus. Ces horaires de patrouilles sont testés durant quelques semaines puis définitivement validés avant les vacances d'automne.

Mme Nathalie Martin, préposée à l'Office de la population affilié les nouveaux patrouilleurs auprès du BPA et les inscrit au cours dispensé par la Gendarmerie (brigade prévention). Trois responsables de passages s'occupent des plannings mensuels et annoncent les prestations effectuées à la Bourse communale. Il s'agit de Mmes Sophie Mizar, Corinne Reymond et Olga Breuer.

La Municipalité tient à remercier ici l'ensemble des personnes concernées.



12. Réorganisation scolaire

Pour rappel, le 23 octobre 2014 Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), avait pris une décision concernant la réorganisation scolaire (décision n° 142). Cette réorganisation impliquait pour l'ASICoPe, la création de deux établissements primaires distincts :

- un établissement regroupant les communes de Cossonay, La Chaux, Dizy, Senarclens, Grancy, Gollion, ainsi que Cuarnens, Mauraz, L'Isle, Chavannes-le-Veyron et Mont-la-Ville (ces 5 dernières communes appartenant actuellement à l'ASISEVV).
- Un établissement regroupant les communes de Penthaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville.

La décision n° 142 maintenait également le principe d'un seul établissement secondaire sous l'égide de l'ASICoPe.

Les communes du bas de l'ASICoPe avaient refusé ce découpage scolaire et avaient émis le souhait d'avoir leur propre établissement secondaire, comme c'est le cas pour La Sarraz et environs (nouvel établissement primaire et secondaire ASI7). Pour cette raison, elles avaient adressé une demande d'arbitrage au Conseil d'Etat. Celui-ci avait confirmé la décision prise par la Conseillère d'Etat. Les communes avaient alors fait recours auprès de la CDAP, au début de l'année 2015. La CDAP avait refusé d'entrer en matière sur le recours, car elle ne pouvait pas être saisie sur une telle décision.

Les communes du bas avaient alors pris contact directement avec la Conseillère d'Etat, au début du mois de juillet 2015, pour lui demander de revoir sa décision. Celle-ci avait informé ces communes qu'elle était d'accord d'entrer en matière sur une autre réorganisation, à la condition *sine qua non* que l'ensemble des communes concernées par la décision n° 142 se mettent d'accord sur une nouvelle solution. Elle avait émis le souhait que deux députés s'occupent de mener les négociations entre les groupes de communes, à savoir M. Alexandre Berthoud, député du Gros-de-Vaud, et Mme Valérie Induni, députée du district de Morges.

Le travail des deux députés a abouti en 2016 par un accord entre les diverses communes quant à l'éventualité de créer deux établissements scolaires secondaires distincts dès 2025 (entrée des élèves échelonnée dans le nouvel établissement secondaire dès 2023),

Un courrier à l'attention de Mme Lyon a été signé par chacune des communes concernées. Il confirme leur accord pour la création de deux établissements scolaires secondaires (EPS) selon les modalités suivantes :

- En 2019, à l'issue de la construction du complexe des Chavannes à Cossonay, financé par l'ASICOVV et de la construction de la piscine couverte financée au minimum par les communes membres de l'ASICOVV et de l'ASIVenoge : séparation des deux groupements scolaires primaires et arrivée des élèves secondaires du haut de l'ASISEVV.
- En 2023, à l'issue de la construction du nouveau complexe scolaire de l'ASIVenoge, accueil des élèves de 9P Harmos au sein de l'ASIVenoge.
- En 2025, dernier basculement des classes secondaires de l'ASICoPe vers l'ASIVenoge et séparation complète des deux groupements.
- Dans cinq ans, soit vers 2020, réactualisation de l'étude Microgis afin de vérifier l'actualité de la séparation, d'un commun accord entre les différents groupements, dans la mesure où le développement des centres régionaux ne paraît pas acquis. Cela laissera la possibilité aux deux groupements de revenir d'un commun accord sur leur décision.

A la suite de ce courrier, la Conseillère d'Etat a amendé la décision n°142 en y adjoignant la phrase suivante : « La création d'un nouvel établissement primaire et secondaire Penthaz – Penthaz et environs dépendra du développement suffisant des centres régionaux concernés. Une étude démographique sera conduite en 2020 afin d'établir les données à ce sujet. Sur cette base, les communes concernées confirmeront d'un commun accord leur volonté de créer cet établissement. »

En parallèle, les 11 communes de la future ASICOVV ont créé les statuts de la nouvelle association primaire, chargée dans un premier temps de la construction des classes du complexe des Chavannes. La commission nommée par le Conseil communal de Cossonay a eu l'occasion d'étudier ces statuts, puis de les adopter et d'adhérer à cette nouvelle association, en date du 12 décembre 2016. Il a également désigné une membre et une suppléante pour le futur Conseil intercommunal de l'ASICOVV, Mmes Florence Claessens et Sandrine Bachhofner.

La création de cette nouvelle association et en particulier la rédaction de ses statuts ont représenté un travail très important. Il a été effectué par un comité de pilotage composé de Mme Anne-Lise Rime, Syndique de l'Isle, de Mme Denise Gaillard, Municipale à Cuarnens, de M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion et de Mme Valérie Induni, Municipale de Cossonay. Le travail s'est fait en deux temps, avec la préparation de statuts provisoires, qui ont été présentés, puis soumis à une commission de chaque conseil communal / général des 11 communes concernées, puis la présentation des statuts définitifs et du processus d'adhésion (préparation d'un préavis-type). La Municipalité tient ici à remercier le personnel de l'administration communale de Cossonay qui a assisté le comité de pilotage en préparant les divers courriers et documents de présentation. Mme Mélisande Schaer, apprentie de commerce de 3^{ème} année, a notamment fourni un excellent travail de synthèse pour le Copil.

Du côté des communes du bas, celles-ci ont émis le souhait de créer directement une association primaire et secondaire, ce qui a été refusé par le DFJC. Ils devront donc, eux aussi, créer des statuts pour une nouvelle association primaire, ce qui devrait être le cas en 2017.

Enfin, quelques mots sur l'étude démographique de l'entreprise Microgis, citée dans le rapport de gestion 2015 :

Pour les 17 communes (ASICOVV et ASIVenoge)

Niveau harmos	2010	2015	2020	2025	2030	2035
1-4 P	667	804	858	869	921	959
5-6 P	340	380	479	445	455	479
7-8 P	320	356	404	451	452	479
9-11 S	587	550	594	716	694	711
Total	1914	2091	2335	2481	2522	2628

Pour les communes ASIVenoge

Niveau harmos	2010	2015	2020	2025	2030	2035
1-4 P	340	418	464	444	472	505
5-6 P	160	191	276	230	225	243
7-8 P	139	180	201	232	222	236
9-11 S	274	261	274	392	345	340
Total	913	1051	1215	1298	1264	1324

Pour les communes ASICOVV

Niveau harmos	2010	2015	2020	2025	2030	2035
1-4 P	327	386	394	425	449	454
5-6 P	180	189	203	215	230	236
7-8 P	181	176	203	219	230	243
9-11 S	313	289	320	324	349	371
Total	1001	1040	1120	1183	1258	1304

On peut constater qu'il faut attendre 2025 pour que l'éventuel établissement secondaire ASIVenoge atteigne les 360 élèves préconisés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire et 2030 pour que notre éventuel établissement secondaire s'en approche.

13. Piscine intercommunale des Chavannes

Depuis que le projet des Chavannes est sorti du champ de compétences de l'ASICoPe, la piscine intercommunale des Chavannes est étudiée par un comité de pilotage formé de 4 membres représentant les diverses parties de la région concernée : Mme Anne-Lise Rime, Syndique de L'Isle, M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion, M. Pierre-Henri Dumont, Municipal à Penthaz et Mme Valérie Induni. Ils ont mandaté, pour les accompagner dans leur travaux, M. Alain Pirat, consultant, qui a déjà un mandat du même type pour la future piscine – patinoire de Coppet.

Il s'est agi pour le comité de pilotage d'effectuer les tâches suivantes en 2016:

- Déterminer les charges d'exploitation futures de la piscine et les rentrées financières potentielles ;
- Déterminer le système de financement des coûts financiers et d'exploitation de la piscine par les communes membres ;
- Préparer des statuts pour la nouvelle association intercommunale et les présenter aux commissions chargées de les étudier, les faire valider par le service des communes et du logement (SCL).

Le travail du comité de pilotage se poursuivra en 2017 et devrait permettre de présenter un préavis d'adoption des statuts et d'adhésion à la piscine intercommunale d'ici la fin du premier semestre de l'année.

Il s'agira également de valider les contrats du mandataire principal et des mandataires spécialisés, de finaliser les études, puis de faire voter le crédit de construction.



14. Accueil de jour des enfants

14.1 AJERCO

Le 1^{er} septembre 2016, ont eu lieu les assermentations du conseil intercommunal AJERCO. Le comité directeur de la législature précédente s'est représenté *in corpore*. Toutefois, il y a eu une candidature supplémentaire en la personne de Mme Fabienne Favre d'Eclépens. Suite à l'élection, M. Jean-François Meylan, Municipal à La Sarraz n'a pas été réélu au comité directeur. Le nouveau comité se compose donc des personnes suivantes :

- Mme Ingrid Rossel, Syndique de Vuflens-la-Ville, Présidente,
- M. Yves Jauner, Municipal à Penthalaz, Vice-président,
- Mme Fabienne Favre, Municipale à Eclépens,
- M. François Delay, Syndic de Cottens,
- Mme Ruth Muller, Municipale à Pampigny,
- M. André Horisberger, Syndic de Chavannes-le-Veyron,
- Mme Valérie Induni, Municipale à Cossonay.

Le comité directeur s'est réuni à 10 reprises, toujours en présence de M. Claude Borgeaud, directeur de l'Association de communes de la Région d'Action Sociale (ARAS) Jura – Nord vaudois.

Le conseil intercommunal s'est réuni à plusieurs reprises. 7 objets lui ont été soumis :

- Le budget 2017.
- Les comptes 2015.
- La délégation de compétences et pouvoirs spéciaux au comité directeur pour la nouvelle législature.
- La rémunération du comité directeur pour la nouvelle législature.
- Les nouveaux statuts, incluant une disposition permettant au Conseil intercommunal de modifier les buts principaux et le mode de répartition des charges.
- Le plan de développement du réseau pour les années 2016 – 2019, prévoyant la création de 22 places supplémentaires à Cossonay et dans une nouvelle commune à déterminer, ainsi que la création de 216 places d'accueil parascolaire collectif réparties dans quatre îlots.

- Le nouveau mode de répartition des charges pour le parascolaire collectif, à raison de 10% de contribution sociale pour toutes les communes de l'association et de 90% de contribution à la prestation.

L'ensemble des préavis a été accepté par le conseil intercommunal.

14.2 Accueil collectif préscolaire

Il n'y a pas eu de création de nouvelles places d'accueil en 2016 dans le réseau. Il se compose de la manière suivante :

Garderies	Places
La Toupie, Pompaples	22 places
Croquelune, Cossonay	22 places
Les Lucioles, Vuflens-la-Ville	22 places
La Chenaille, Penthelaz	32 places
Le Chap'rond rouge, Pampigny	22 places
L'Arlequin, La Sarraz	22 places
Total	142 places

Ces 6 garderies ont permis d'accueillir 457 enfants, du bébé jusqu'aux « grands », totalisant un nombre d'heures d'accueil de 325'060. La demande en accueil préscolaire est toujours très marquée, en particulier pour les bébés et l'offre en places de nurserie ne permet pas d'y répondre. Il faut noter que ce problème est visible dans tout le canton et que la Fondation pour l'accueil de jour (FAJE) s'en préoccupe. Le réseau attend un retour de la FAJE à ce sujet.

Pour information, 626 enfants étaient inscrits en liste d'attente pour une solution de garde à fin 2016, dont 140 de Cossonay.



14.3 Accueil familial de jour

61 accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 433 enfants pour un total de 228'850 heures d'accueil. Le nombre d'accueillantes et d'enfants accueillis a légèrement progressé. A noter que les accueillantes proposent 194 places en préscolaire et 192 places en parascolaire.

La coordinatrice de l'accueil familial travaille dans les locaux de la garderie L'Arlequin, à La Sarraz. Elle est chargée du recrutement, de la formation et du suivi des accueillantes en milieu familial.

14.4 Accueil parascolaire

Une deuxième structure d'accueil parascolaire a été ouverte en 2016, à la suite de l'ouverture de la structure de Penthalez (UAPE Les Moussaillons, 12 places). Il s'agit de l'UAPE Les Funambules, dotée de 12 places également, située à La Sarraz. A elles deux, ces structures ont accueilli 39 enfants. Le nombre de places en accueil collectif parascolaire va augmenter ces prochaines années ; il a l'avantage d'être plus simple que l'accueil familial parascolaire au niveau des besoins en transports scolaires, pour autant que les structures soient installées le plus près possible des grands collèges.

Les communes de l'îlot Cossonay se sont rencontrées après l'adoption du plan de développement et ont validé la mise à disposition de 44 places d'accueil parascolaire pour les élèves de 1 à 4 P, à Cossonay, dès août 2017, par la reprise de la structure privée REF-Fourchette. L'accueil se fera dans les mêmes locaux qu'actuellement. La grande différence pour les parents réside dans le fait que la structure ne sera plus privée et que le réseau dispose d'une politique tarifaire en fonction du revenu des parents.

14.5 Bureau de coordination

Au total, 939 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO.

Les collaboratrices du bureau gèrent les dossiers administratifs des familles, avec notamment la calculation et la facturation centralisée des prestations aux parents, ainsi que la préparation des salaires des accueillantes en milieu familial, ce qui représente toujours un important travail.

14.6 Les points marquants en 2016

- La création d'une UAPE de 12 places à La Sarraz.
- L'intégration au réseau d'une structure d'accueil collectif à temps d'ouverture restreint « L'Atelier Magique » à Cossonay, pour répondre aux demandes de places d'accueil d'urgence du réseau.
- La mise en place de colloques du soir pour les accueillantes dispensées par la coordinatrice de l'accueil familial de jour. Il s'agit d'une plate-forme de rencontres et de discussions autour de thématiques en lien avec la prise en charge des enfants et de réflexion sur l'activité des accueillantes.
- L'étude de nouveaux locaux à Cossonay en attendant la construction de la garderie dans le complexe des Chavannes. L'étude a été réalisée entre la Commune de Cossonay et les propriétaires d'une surface commerciale mise en location au chemin des Bosquets. Au vu des possibilités de transformer les locaux en garderie, le réseau AJERCO est entré en matière et un préavis a été préparé en toute fin d'année par le comité directeur, pour être soumis au conseil intercommunal AJERCO en 2017. Pour information, 22 places supplémentaires d'accueil collectif préscolaire pourront ainsi être mises à disposition des familles de la région dès août 2017.



14.7 L'action parrainage

L'action parrainage a été lancée par l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud, l'Eglise Catholique dans le canton de Vaud et diverses associations actives dans l'aide et le soutien aux réfugiés. Interpelés par leur responsabilité envers des personnes en détresse suite à la crise des réfugiés, les Eglises et diverses associations ont considéré que tout citoyen se devait d'agir et pouvait mettre du temps et des compétences à disposition.

Le système proposé est le suivant : dans les régions intéressées, un groupe de coordination est mis en place. Il informe la population sur l'action parrainage, contacte l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) et le CSIR (centre social d'intégration des réfugiés) pour connaître les demandeurs d'asile et les réfugiés de la région, puis met en place des « duos » entre parrains et parrainés.



La Municipalité de Cossonay s'est rapidement intéressée à cette action. Elle s'est ainsi approchée des communes de La Sarraz et de Penthaz (qui avaient également montré leur intérêt) ainsi que des porteurs du projet à l'échelon régional. A la suite de ces rencontres, l'Action Parrainage Venoge est née. Le groupe de coordination en charge de cette entité est composé des personnes suivantes, représentant soit une des trois Municipalités, soit les Eglises, soit la société civile : Mme Anne Lemaire, de Dizy, Mme Catherine Novet, de Penthaz, M. Pieric Freiburghaus, de Penthaz, Mme Ginette Moinat, de Senarclens, M. Jean Rivier, de Penthaz, M. Jean-Claude Huot, de Cossonay, M. Jean-François Meylan, de La Sarraz, M. Pierre-André Diserens, de Cossonay, M. Samuel Ramuz de Penthaz et Mme Valérie Induni, de Cossonay.

A fin 2016, il y a 30 parrains et marraines, 27 parrainés (personnes seules ou familles ; le plus souvent des femmes seules avec enfants), ainsi que 6 parrainages de mineurs non accompagnés. De plus, quelques parrains et marraines donnent des cours de français au centre EVAM de Crissier.

Le groupe parrainage n'a pas de budget de fonctionnement. Les trois communes concernées ne lui procurent pas une aide financière, mais mettent à disposition gratuitement les locaux servant aux rencontres du groupe de coordination et aux rencontres des parrains et marraines.

15. Transports

15.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay

En 2016, ce n'est pas moins de 286'798 voyageurs qui ont transité entre Cossonay et la Gare CFF ou inversement au moyen du funiculaire. Aux heures de pointe, il a été constaté que l'ensemble des voyageurs ne pouvaient plus accéder au funiculaire, en raison d'un nombre trop important de voyageurs. Suite à des discussions entre la Municipalité et la compagnie MBC, il a été décidé :

- d'avancer le premier départ du funiculaire à 5 heures, tous les matins ;

- de diminuer le temps entre deux départs de 10 minutes à 8 minutes du lundi au vendredi, pour les heures de pointe du matin et du soir ;

D'autre part, suite à des demandes récurrentes, il a été décidé d'introduire un service pyjama durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Un départ à 1h50 a ainsi été mis en place.

L'ensemble de ces modifications ont été introduites le 23 mai 2016.

15.2 Cartes journalières CFF

Une nouvelle commune a demandé à intégrer le partenariat de communes qui cofinancent l'achat d'abonnements annuels : Mont-la-Ville. Ainsi, les habitants de cette commune, comme ceux de Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, Senarclens et Vullierens bénéficient de ce service à la population.

La Commune dispose toujours de 4 cartes par jour. 1'305 cartes ont été vendues sur un total de 1'464 cartes. Un déficit de CHF 1'820.-- a été enregistré ; celui-ci est reparti entre toutes les communes partenaires. La part de la Commune de Cossonay a représenté une somme de CHF 858.15. Cette prestation vise avant tout à inciter la population à utiliser les transports publics.

Depuis avril 2015, les habitants ont la possibilité d'acheter des cartes « last minute ». Ainsi, si des cartes sont disponibles le jour même, tout un chacun peut venir s'en procurer au Greffe municipal, au prix de CHF 20.--/carte. En 2015 (dès avril), 31 cartes ont ainsi été vendus en « last minute », alors qu'en 2016, 47 cartes ont été vendues à ce prix réduit.

15.3 Bus Chevilly – Cossonay-Gare

L'exploitation de cette ligne de bus, financée par les communes concernées, soit Chevilly, Dizy, Cossonay et Gollion, s'est poursuivie en 2016.

La concession a été octroyée par la Confédération à la SAPJV pour une durée de 5 ans, soit dès le 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 8 décembre 2018.

Les statistiques réalisées par la SAPJV montrent que ces courses sont relativement bien fréquentées, hormis celle du début d'après-midi, dont le nombre de passagers est plus bas.

15.4 Mobility

Une voiture Mobility est mise à disposition toute l'année, à l'avenue du Funiculaire.

Pour 2016, compte tenu de la garantie de déficit accordée à Mobility, le déficit qui se monte à CHF 142.-- est à la charge de la Commune de Cossonay. Au vu du faible montant, on peut constater que, pour la première fois, l'exercice est presque à l'équilibre.

15.5 MBC

Durant l'année, la compagnie MBC qui est titulaire de la concession de transports publics pour le district, a rencontré l'ensemble des communes, afin de discuter de l'avenir des transports dans notre région.

Des ateliers participatifs et des réunions ont eu lieu à l'automne pour réfléchir au réseau MBC 2018. Les objectifs ont été les suivants :

- Mettre en place une démarche participative et collaborative qui intègre tous les partenaires concernés et les planifications existantes ;
- Proposer un réseau MBC adapté aux évolutions constatées et prévues de mobilité en améliorant son efficacité ;
- Détailler ou anticiper les mesures nécessaires aux évolutions du réseau MBC pour les horizons : de l'horaire 2018 - de la période horaire 2020-2021 - de l'horizon de planification 2030.

Parmi les retours des participants à ces rencontres, il en est ressorti les trois objectifs hiérarchisés suivants :

- Adapter les horaires aux besoins des personnes en formation ;
- Augmenter les fréquences en heures creuses ;
- Améliorer l'organisation des dessertes dans le district.

16. Cultes

Les rencontres entre la Municipalité, représentée par M. Georges Rime, Syndic, et Mme Valérie Induni, M. le Curé Wladyslaw Kwiatkowski et Mme la Pasteure Laurence Bohlenblust-Pidou ont continué durant l'année 2016. Ces rencontres appréciées de chacune des parties permettent une collaboration et une écoute des besoins des uns et des autres.

Au niveau de la Paroisse protestante, une rencontre annuelle de la Paroisse Cossonay-Grancy, regroupant les communes de Dizy, Senarclens, Gollion, Grancy et Cossonay, permet aux municipaux des cultes des communes concernées de rencontrer le Conseil de paroisse ainsi que les pasteurs et diacres.

Au niveau de la Paroisse catholique, le groupe de travail chargé du dossier de rénovation de l'Eglise de la Sarraz n'a pas été sollicité. En effet, les communes opposées à la rénovation de ce bâtiment ont écrit à la Conseillère d'Etat en charge des affaires religieuses, Mme Béatrice Métraux, pour demander que l'Etat se positionne sur ce dossier. Mme Métraux nous a indiqué, à fin 2015, qu'elle attendait une décision de la Fédération des Eglises Catholiques (FEDEC), avant de se déterminer. Cette affaire n'a pas évolué durant l'année 2016.





Claude Moinat, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} août 2010

17. Routes et chemins

17.1 Généralités – Entretien

Pas de changement par rapport aux années précédentes, les employés communaux sont intervenus ponctuellement durant toute l'année pour dénombrer les fissures et nids de poule, dont la réparation, contrairement au passé, est effectuée par une entreprise spécialisée, plus habilitée et mieux équipée pour ce genre d'intervention. Leur importance et leur nombre dépendent passablement des conditions atmosphériques de l'hiver.

La Municipalité est toujours satisfaite du balayage mécanique hebdomadaire des rues confié à l'entreprise Ca Balaie.com SA. Pour que les rues de la localité, comme les plates-bandes et les haies qui les bordent, soient propres et exemptes de débris, l'intervention manuelle ou mécanique de nos employés est cependant toujours nécessaire.

Au vu des faibles chutes de neige, il y a eu peu d'interventions, cependant toujours réalisées rapidement grâce à l'équipement performant et à la ponctualité de nos employés communaux.



Un nouveau véhicule avec fonctionnement hybride à diesel et gaz a été acquis pour M. Luc Lodari, responsable du Secteur travaux et voirie.



S'agissant des grands travaux, ils sont exécutés par des entreprises professionnelles de génie civil. En 2016, il s'agit des interventions suivantes :

- Pose du tapis final à Grand-Verney

Le tapis final (enrobé bitumineux) de la rue de Grand-Verney a été posé.

- Réfection des rues à Allens



Lors de la mise en séparatif du hameau d'Allens, la Municipalité a profité de procéder à la réfection des rues où des nouveaux réseaux d'eau et des services ont été installés.

Les entreprises mandatées ont rencontré de nombreuses difficultés en raison des fortes intempéries, qui ont provoqué d'innombrables inondations.

Ci-joint, la pose de l'enrobé à la rue du Café des Chasseurs.

- Pose du tapis à la Grand'Rue

Comme il s'agit d'une route cantonale, la Commune a reçu une subvention de 40% de la part du Canton.



18. Services industriels

La Municipalité poursuit son effort dans le cadre du concept « Luminis » développé par Romande Energie, soit l'installation de nouveaux luminaires LED à Allens, à la route de Morges et à la route de La Sarraz. Dans le dernier cas, seuls les luminaires ont été changés et les mâts ont été conservés, malgré le degré 4 de vétusté, selon une décision prise par la Municipalité et pour des raisons d'économie.

Quant aux autres services industriels, ils sont gérés par leurs propriétaires respectifs, soit :

Electricité : Romande Energie SA

Téléphonie : Swisscom SA

Télé-réseau : UPC Câblecom SA

Gaz : Cosvegaz SA

Toutes ces entités sont intervenues lors de la mise en séparatif du hameau d'Allens.

19. Eau potable

19.1 Consommation

Durant l'année 2016, ce sont 256'854 m³ d'eau qui ont été consommés dans notre Commune. Ce volume correspond à celui facturé par la Bourse communale et ne comprend pas l'eau des fontaines, ni celle nécessaire à l'arrosage des fleurs et massifs floraux, ainsi que celle utilisée lors du nettoyage des tuyaux de la nouvelle conduite de Vy de Mauraz.

19.2 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) – Groupement Vy de Mauraz

Les deux sources des Mousses, celle de Cuarnens et celle de Cossonay, Senarclens et Chavannes-le-Veyron, ont produit ensemble environ 1'660'000 m³ d'eau potable, dont 760'000 m³ consommés dans le cadre des 8 communes pendant cette année 2016, la différence 900'000 m³ étant répartie dans les différents ruisseaux de la région par le trop plein. Il n'a pas été nécessaire de soutirer d'eau des puits en Fayet (entente Cossonay/Dizy), qui représente un important volume de réserve.

Les travaux du réseau sont presque terminés, reste le tronçon de « Château-Vilain », situé entre La Chaux et Senarclens, conformément au préavis municipal n° 10/2016 et sous réserve de l'accord de l'ensemble des communes concernées.

19.3 Entente intercommunale Cossonay – Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey

Une fois par année, le Conseil exécutif de l'Entente, composé de quatre membres (Syndics et Municipaux des eaux), se réunit pour adopter les comptes. Cette séance, en 2016, a eu lieu le 26 mai à Cossonay. Au niveau des coûts pour l'année 2016, cela représente une charge de CHF 5'771.75 pour Cossonay

19.4 Réseau communal

Au niveau du réseau communal ou réseau secondaire, la Municipalité a poursuivi son action pour changer les compteurs d'eau qui disposent désormais d'un système de relevé électronique à distance (*). En 2016, la quasi totalité des compteurs a été remplacée.



(*) L'installation du système Lorno de chez Hinni AG est terminée. Ce système de contrôle à installation fixe apporte au Fontainier les messages concernant des fuites d'eau dans le réseau d'eau potable et des soutirages d'eau à l'hydrante à toute heure du jour et de la nuit par radio transmission (transfert automatique des données sur PC). Le système a déjà détecté un certain nombre de fuites qui ont été réparées.

La liste ci-dessous énumère les ruptures de conduites communales ou privées :

Dates	Lieu	Parcelle	Propriétaire	Intervention	Cne	Privé	Remarques
09.01.16	Petite Rue	DP 1093	Commune	Commune,Urben	oui		Conduite cassée
31.01.16	Allens Vieux Collège		Commune	Commune,Crottaz	oui		Rupture conduite suite à travaux

19.5 Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé le 24 août 2011 par le Département de la sécurité et de l'environnement

La mise en séparatif du hameau d'Allens a été réalisée (préavis n° 03/2015).

19.6 Réseau d'égouts EU + EC



Le réseau EU/EC de la campagne des Chavannes a été construit et la Municipalité a profité de cette occasion pour y relier les canalisations qui débouchent du chemin du Stand. Cette solution évitera, dans le futur, de redimensionner les canalisations le long de la route des Chavannes et permettra ainsi de réaliser d'importantes économies.

L'analyse des raccordements des bâtiments en vue de détecter d'éventuels défauts de ces derniers se poursuit. Dans l'affirmative, les propriétaires sont sollicités dans le but de faire le nécessaire afin d'éviter autant que possible l'eau mixte, qui coûte très cher à l'AIEE, dans le cadre de l'épuration des eaux.

19.7 Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) – Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens

Pour mémoire, le comité de direction de cette association intercommunale est présidé par M. René Devantay, ancien Municipal, et la délégation de Cossonay au sein du Conseil intercommunal est composée de Mme Valérie Induni et de M. Claude Moinat, Municipaux, ainsi que de six membres du Conseil communal.

Les travaux nécessaires au redimensionnement de la station d'épuration sont terminés. La STEP a rencontré d'importants problèmes de débordement des eaux à cause d'un afflux d'eaux mixtes qui, auparavant, se déversaient dans la nature. Pour remédier à cette complication, deux nouveaux bassins ont été créés et deux anciens utilisés comme stockage intermédiaire.

Depuis lors, le traitement des eaux usées fonctionne bien. Il reste encore quelques petits réglages à réaliser afin d'en affiner le fonctionnement.

Le coût final de la transformation de la STEP est de CHF 13'675'476.15 HT. Pour rappel, le préavis y relatif prévoyait un investissement total de CHF 15 mio.

Le traitement des eaux mixtes donne également entière satisfaction. Par contre, une augmentation du volume de ces eaux, traitées par la STEP, a été remarquée. Le coût final du traitement des eaux mixtes s'élève à CHF 579'925.40 pour un investissement devisé sur le préavis y relatif à CHF 590'000.--.

Quant aux travaux sur la conduite située dans la région des Linardes, à la sortie du Vortex, le coût final s'élève à CHF 135'916.80, sur un investissement estimé à CHF 180'000.--, également sur un préavis spécifique.

Concernant le nouveau bâtiment de service et le local du chauffage, il n'y a pas eu de remarque ni d'opposition lors de la mise à l'enquête publique. Les travaux débiteront début février 2017.

Finalement, l'OFEV a approuvé le Plan cantonal du traitement des micropolluants. La STEP devrait être la première du Canton à mettre en place ce type de traitement. Un préavis sera présenté au Conseil intercommunal dans le courant de l'année 2017.



Bernard Ebener, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} juillet 2011

20. Forêts

20.1 Forêts communales

Au cours de l'année 2016, les entreprises mandatées ont exploité les bois communaux de la façon suivante :

- 2.38 m³ de bois de service résineux,
- 9.27 m³ de bois de service feuillus,
- 78 stères de bois de feu en ballots,
- 101 stères de bois de feu en big-bag,
- 115 stères de bois de feu en long (déchiquetage).



D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales :

- 1.7 ha en soins cultureux,
- 1.5 ha de plantation (400 plants d'essences diverses),
- entretien des talus "en Marche",
- revitalisation des berges du ruisseau de la Rochettaz.

D'autre part, les employés du Secteur travaux et voirie a aussi contribué à l'entretien de du patrimoine forestier par les travaux suivants :

- entretien de plantations,
- soins cultureux "ponctuels",
- entretien des chemins,
- gestion du couvert à bois,
- entretien de la cabane des Bûcherons,
- aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.),
- entretien de la Piste Vita.

Lors de la journée du martelage du 31 août 2016, 153 arbres ont été marqué pour un volume de 271.2 m³ sur pied. Il faut relever que l'âge de la retraite sonnait, M. Daniel Gétaz, inspecteur forestier de l'arrondissement dont fait partie, a participé pour la dernière fois à cet événement.

La convention de subventionnement pour les soins aux jeunes peuplements conclue entre le Canton et la Commune a été reconduite pour la période 2016 – 2019. Elle porte sur la garantie des soins aux jeunes peuplements sur l'ensemble de nos 92 ha dans le but d'atteindre les objectifs de la loi sur les forêts dans le domaine de l'économie forestière. Sont cependant

exclues de cette convention les périmètres de forêts protectrices (les Côtes) qui bénéficient de subventions particulières.

Conformément à ce qui a été planifié dans le Plan directeur forestier, un projet de signalisation en vue de la fermeture des chemins forestiers a été établi et mis en place. Ces derniers sont donc interdits à la circulation pour les véhicules privés.

20.2 Groupement forestier

Au début la législature 2011-2016, l'Assemblée du Groupement forestier a réélu M. Jacques Lipp, Municipal à Gollion, au poste de Président de l'Assemblée et réélu également, dans la même composition, son Comité directeur. M. Bernard Ebener est reconduit dans sa fonction de Président dudit Comité.

M. Jan Matti Keller a été nommé inspecteur des arrondissements 11 et 16 pour succéder à M. Daniel Gétaz, après son départ en 2017.

M. Harry Kleiner, garde-forestier, a fêté ses 30 ans d'activité au sein du Groupement forestier du Sépey-Mormont. Le Groupement le remercie pour sa précieuse collaboration, son soutien aux propriétaires privés et publics et son travail d'éducation dans les écoles de la région.

Les inventaires des forêts en vue de renouveler le plan de gestion actuel sont terminés.

La maladie de la chalarose du frêne continue à faire des ravages en Suisse sans que l'on ne puisse lutter contre elle. Des contrôles de sécurité sont mis en place dans les zones proches des chemins ou des infrastructures.

Le marché du bois se porte mieux avec une demande soutenue pour les résineux, tout particulièrement pour les billes de chêne dont la demande est à la hausse. Cependant, le prix du frêne et du hêtre sont à la baisse en raison des volumes excédentaires. Le bois vendu comme source d'énergie s'écoule avec peine vu les hivers doux enregistrés.

Dans ces moments de grande incertitude et de manque de visibilité, La Forestière continue d'assumer au mieux son rôle au niveau de la commercialisation.

Pour la Commune, le Groupement représente une charge de CHF 15'473.-.

21. Parcs et jardins

21.1 Entretien

Aucun changement significatif n'est intervenu en 2016 au niveau de l'entretien des parcs et jardins. Le fleurissement de la localité est toujours confié à la jardinerie « Au Trèfle à Quatre » de Senarclens et celui des giratoires à l'entreprise horticole André Pittet à La Sarraz. Quant à Mme Pierrette Giroud, auxiliaire du Secteur travaux et voirie, elle assure l'entretien courant et l'arrosage des fleurs et massifs floraux de mai à octobre de chaque année.

21.2 Jardins communaux

La Commune dispose de 45 jardins communaux, situés à la Vy du Moulin, qui sont destinés aux habitants de Cossonay. Sur les 45 jardins, 43 sont cultivés, 2 ne le sont pas puisqu'il s'agit de terrains où sont plantés des arbres, l'espace à disposition n'étant pas suffisant pour la culture.

Sur la base du règlement communal sur les jardins en vigueur, le Secteur travaux et voirie et la Bourse communale procèdent à des visites et des contrôles réguliers et rappellent aux locataires en infraction qu'ils ont le devoir de respecter les prescriptions dudit règlement, et, cas échéant, de se mettre en conformité.

21.3 Projet particulier

L'entreprise de conseil dans le domaine du développement durable Bio-Eco Sàrl, à Cossonay, fêtant ses 30 ans d'activités, a souhaité mettre sur pied un projet d'intérêt public et en faveur du développement durable de la Commune. Avec le soutien de la Municipalité et le concours du Secteur travaux et voirie, le parc de la Roseraie accueille désormais un grand hôtel à insectes qui leur permettra de trouver un refuge pour survivre pendant l'hiver ou pour pondre leurs œufs durant la belle saison. Par ailleurs, une partie du gazon a été transformée en prairie fleurie, un petit eldorado pour de nombreuses espèces animales et végétales.

22. Développement durable - Agenda 21

22.1 Commission Agenda 21 communal

La commission voit son effectif s'étoffer régulièrement et s'organise en groupes de projets indépendants composés de membres ayant une affinité avec les thèmes choisis en plénum. Un règlement en vue de préciser son mode de fonctionnement, ses attributions et son intégration dans les processus communaux, est en cours de rédaction.



Durant l'année 2016, la commission a travaillé à la sensibilisation de la population de Cossonay à la thématique de l'alimentation. Elle a montré ce que l'on peut faire dans le domaine de l'alimentation locale et saisonnière ainsi qu'en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Plusieurs actions ont été entreprises :

- La tenue d'un stand d'information au marché de Cossonay.
- La tenue d'un stand à l'Expo de Coss. La Commission a profité de cette visibilité pour communiquer sur ce thème avec la population et, en particulier, les enfants, pour mettre en évidence les effets bénéfiques d'une alimentation locale, si possible bio. Une cinquième boîte d'échange a été fabriquée et installée en Vielle Ville.

D'autres événements ont également eu lieu :

- Action Répare-Café

Le second "répare-café" s'est déroulé le samedi 23 avril au foyer du théâtre du Pré aux Moines. Vingt-cinq personnes ont répondu à l'invitation des organisateurs et une grande majorité des objets défectueux avec lesquels elles sont venues ont été réparés.

- Coup de balai

35 personnes environ ont bravé les conditions météorologiques peu favorables pour participer à cette action du 16 mars 2016 qui a montré à la population les effets néfastes du littering(*) sur l'environnement. (*littering : action de laisser traîner ou jeter les déchets dans les espaces publics

- Mobilité douce

La commission a continué son travail pour proposer un itinéraire pédestre reliant Cossonay à la gare de Cossonay Penthalaz sans devoir traverser la route principale.

- Mandat donné à la commission A21 local par la Municipalité – subventions

Partant du constat que de plus en plus de projets de constructions comprennent des composantes favorisant le développement durable, la Municipalité souhaite les favoriser et les soutenir financièrement. Dans ce cadre, elle a demandé à la commission de dresser une liste de tous les travaux et aménagements qui pourraient bénéficier d'un tel soutien de la part de la Commune. Un groupe de travail a été constitué pour établir cette liste et déterminer quelques principes de base concernant ce projet municipal.

22.2 Cité de l'Energie

Le Canton et l'ARCAM ont établi une stratégie et des objectifs « Energie » dans un *addenda* au Plan directeur régional valable pour les Communes du district de Morges. Ce document, validé par la Municipalité, va servir de référence dans la politique énergétique communale.

Elle s'en est d'ailleurs servie pour donner suite au postulat déposé par le Conseil communal, dans lequel le souhait de mieux valoriser les énergies renouvelables a été exprimé, et, notamment, d'utiliser le bois provenant de notre Commune ou de la Région.



22.3 Actions et aide au développement

La Municipalité a poursuivi son aide au développement dans les mêmes proportions qu'en 2016, à la FEDEVACO (projet d'EPER pour l'amélioration des infrastructures rurales en Haïti et projet d'EPER pour les soins à domicile en Roumanie), à l'association Mahavonjy et à l'action Solidarit'Eau.

23. Assainissement - déchets

23.1 Valorsa



Depuis 1969, le site de Penthalaz est dévolu à la gestion des déchets d'une partie des communes de l'Ouest lausannois et de l'ancien district de Cossonay. Depuis 1996, Valorsa SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du

Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 195'000 habitants. Ces 101 communes sont, via Valorsa SA, actionnaires à 36.03 % de l'usine d'incinération Tridel SA.

Pour les communes du périmètre Valorsa, 2016 est une année de transition. Plus d'un tiers des Municipaux en charge du dicastère de l'assainissement ont changé. Entre contacts, formation et information, un nouveau lien entre le périmètre et ses actionnaires a dû être tissé. Une énergie nouvelle est apparue qui permet de planifier de nouveaux projets. Les anciens projets sont toujours d'actualité, les tonnages doivent être gérés, les filières doivent être stabilisées pour que les déchets récoltés dans les déchèteries communales trouvent toujours un exutoire à un prix correct.

Au niveau de la gestion générale des déchets et afin de faciliter la vie des citoyens, le Concept régional de taxe au sac s'est approché du périmètre Nord, STRID SA. Un long travail de diplomatie, réalisé tout au long de l'année, a permis de « fusionner » 2 sacs vaudois en un seul. Si le titre « Trier c'est... valoriser » et la couleur blanche resteront, le prix diminuera légèrement pour le sac de 35l. Il sera fixé dès 2017 à CHF 1.95/pièce.

La surveillance des taux de fraude a été adaptée. Vu que les résultats sont très satisfaisants, Valorsa ne fait plus qu'un contrôle annuel sur 25% des déchets ménagers de l'ensemble des Communes. Les résultats des autopsies des poubelles confirment l'effort de tri généralisé des citoyens.

Quant à la gestion des déchets plastiques, ce thème a été constant tout au long de l'année. Si des filières s'ouvrent pour les flaconnages (PE et PP), ces déchets ne représentent qu'environ 4kg/personne/année. La mise en place de collecte dépend de l'évolution des techniques de recyclage. Actuellement, le coût de la collecte doit être reporté sur la taxe forfaitaire.

En 2016, Valorsa SA a donc mis son savoir-faire technique et scientifique à la disposition de ses Communes-actionnaires. Tous les déchets qui ont transité à Penthaz ont été recyclés aux meilleures conditions des marchés et de la technique, afin de garantir un écoulement régulier. Parallèlement, un effort particulier a été mis au service des Communes pour leur transmettre un savoir-faire important pour la gestion de ce dicastère.

Pour information, les prestations offertes et les statistiques des déchets traités par Valorsa :

		2016 en tonnes facturées par Valorsa	2016 Destination	2016 Valorisation
Incinerables	Ordures ménagères	23'106	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'174	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	7'862	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'554	Incinerateur de Vidy Incinerateur de SAIDEF	Chaleur

Recyclables	Papier	4'842	1/3 Carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'651	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	2'099	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	354	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	237	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	1'054	GZM	Energie
	Information	Municipalité & Tout public	6 séances décentralisées 2 jours de Forum Déchets pour les nouveaux Municipaux 1 séance sur les plastiques	1 Comptoir régional

Il est intéressant de noter que Cossonay participe pour CHF 118'400.-- (1.7%) au capital de Valorsa.

23.2 Centre de tri des déchets

23.2.1 Déchets – statistiques

En 2016, les quantités de déchets évacuées, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes :

Types de déchets	2013 en kg (3'577 habitants)	2014 en kg (3'634 habitants)	2015 en kg (3'672 habitants)	2016 en kg (3'668 habitants)	% +/- 2015/2016
Ordures ménagères	419'800	390'700	430'780	446'245	+ 3.50
Déchets organiques	211'890	233'900	218'910	228'465	+ 4.20
Papiers et cartons	251'090	233'800	282'245	282'945	+ 1.30
Verre	142'119	102'500	158'320	153'910	- 2.90
Pet	6'720	9'600	9'250	9'890	+ 6.50
Plastiques	-	12'200	8'000	18'860	+ 57.60
Alu – fer blanc	6'010	5'900	5'995	5'880	- 2.00
Bois	75'770	99'400	108'840	126'260	+ 3.80
Déchets encombrants	40'892	81'100	47'620	59'500	+ 20.00

D'une façon générale, les prix des matières valorisables sont restés stables à des niveaux modérés.

- Plastiques

Malgré les recommandations du périmètre dont fait partie Cossonay, la Municipalité persiste à maintenir la filière de récupération des plastiques durs. En effet, dans le cas précis de la commune de Cossonay, ces matières sont en grande partie recyclées alors qu'elles ne sont pas valorisées thermiquement dans l'usine d'incinération de Tridel (le plastique y est brûlé). Cette procédure est donc bénéfique en termes financiers et de développement durable.



23.3 Ecopoint de la Vy Neuve

C'est toujours le point faible du dicastère. En effet, malgré les rappels, l'Ecopoint est régulièrement saturé par les déchets pour lesquels il est prévu et par d'autres qui devraient être déposés au Centre de tri. En effet, bien des usagers qui ont la possibilité de se rendre au Centre de tri s'en servent pour leur confort au détriment des personnes ayant de la difficulté à se déplacer ou ne possédant pas de véhicule.

24. Sports

24.1 Clubs sportifs

Les différents clubs sportifs sont toujours aussi actifs et formulent nombre de requêtes à la Municipalité, tant pour planifier leurs entraînements quotidiens que pour organiser des manifestations ponctuelles ou reconduites d'année en année.

La Municipalité poursuit toujours la même politique de soutien aux clubs sportifs locaux et au sport en général.

24.2 Mérite sportif et distinction culturelle

Ce sujet est traité sous le chapitre 10 relatif aux affaires culturelles (point 10.4).

25. Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV)

À l'occasion du changement de législature, M. Bernard Ebener a été réélu membre du comité directeur. Les travaux très importants qui ont débuté en septembre 2016 ont concerné toute l'infrastructure du site, à savoir :

- Bassin 50m avec fosse de plongeon – travaux de maçonnerie,
- Bassin 50m avec fosse de plongeon – pose d'un liner,

- Bassin non-nageurs – maçonnerie,
- Bassin non-nageurs – pose d'un liner,
- Rénovation totale de la pataugeoire,
- Rénovation totale du toboggan aquatique,
- Mise en conformité de l'installation pour le traitement de l'eau,
- Installations de surveillance et d'appels d'urgence,
- Rénovation des vestiaires piscine, sanitaires camping et local technique,
- Connexion au réseau de chauffage à distance CADCIME.

En ce qui concerne le camping, l'AIPCV soutenue de façon compétente par l'ARCAM, a complété son offre d'hébergement en planifiant la construction d'un village de petites cabanes permettant l'hébergement d'une famille, soit 2 enfants et 2 adultes, comme on peut en voir dans d'autres campings en Suisse.

26. Informatique

26.1 Généralités

Afin d'anticiper l'impact des besoins de la population et de notre administration sur notre informatique, la Municipalité a mandaté une entreprise externe afin de soutenir un groupe de travail qui a pour objectif de définir une stratégie informatique qui sera mise en place durant la législature 2016 – 2021, et pourra être adaptée durant les législatures suivantes.

Ce groupe de travail est chargé de formuler des recommandations permettant :

- de répondre aux besoins et attentes des utilisateurs cités ci-dessus,
- de clarifier l'organisation, le fonctionnement des services dans ce domaine,
- d'améliorer le degré de satisfaction des utilisateurs,
- d'assurer le degré de sécurité nécessaire à la pérennité des données et infrastructures,
- de définir une convergence de la qualité des prestations fournies dans ce domaine avec les attentes/besoins futurs,
- de formuler des objectifs fédérateurs à atteindre/des mesures à prendre avec une planification financière et temporelle adaptée.

26.2 Xpert.Meeting

Afin de bénéficier d'un programme de gestion et de suivi des décisions municipales, la Commune a fait l'acquisition du logiciel Xpert.Meeting. Après une phase test de quelques mois à la fin de l'année 2015, la mise en production a commencé en 2016.

Ce logiciel permet de créer les ordres du jour des séances de Municipalité, de générer les procès-verbaux et réaliser les suivis des décisions. Grâce à cet outil, il est possible de retrouver rapidement une décision municipale. Le système permet également de disposer de pièce jointe en format numérique. La Municipalité peut également avoir accès en tout temps, à l'interne comme à l'externe, au logiciel et prendre connaissance du prochain ordre du jour et des procès-verbaux antérieurs.

Au fur et à mesure du développement de la Commune, cet outil pourra être adapté au fonctionnement de l'administration, y compris au moment où la transition vers une gestion électronique ou intégrée des documents sera amorcée.

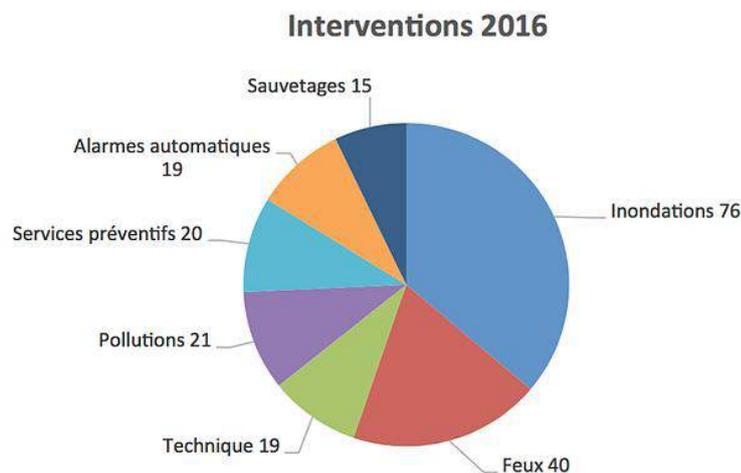
27. Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)



Chaque Municipalité concernée et couverte par le SDIS Région Venoge compte 1 délégué(e) dans l'Association intercommunale, soit 27 personnes au total. Le Comité directeur (CODIR), dont fait partie M. Bernard Ebener, est l'organe exécutif de l'assemblée. Lors du changement de législature, il a été élu à sa présidence.

Durant l'année 2016, le nombre d'interventions des Sapeurs-Pompiers a fortement augmenté, passant à 210, contre 151 en 2015 (+39%).

Cette hausse s'explique en premier lieu par les intempéries qui ont frappé la région la journée du 22 juillet. Ce jour-là, l'ensemble des Détachements de Premiers Secours (DPS) et des Détachements d'Appui (DAP) que compte le SDIS Région Venoge ont été mobilisés. Au total, les Sapeurs-Pompiers sont intervenus sur 40 inondations, principalement à BousSENS et Bournens.



Un autre facteur de hausse correspond aux interventions concernant des pollutions qui ont augmenté de 8 cas par rapport à 2015, soit un total de 21 interventions.

Les sauvetages ont également connu une petite hausse, passant de 13 en 2015, à 15 en 2016. Les pompiers sont intervenus à 13 reprises pour des sauvetages dits « de personnes », avec par exemple des évacuations sanitaires au moyen de l'échelle automobile (VEA) ou des aides au portage de patients, en appui des ambulanciers. Durant l'année, le SDIS Région Venoge est aussi intervenu à 2 reprises pour l'évacuation urgente de personnes gravement intoxiquées au monoxyde de carbone.

Les interventions pour des feux ont pour leur part baissé à 40 cas en 2016, contre 48 en 2015 (-8). Les pompiers ont été alarmés à 13 reprises pour des incendies dans des habitations ou des fermes, 7 fois pour des sinistres dans des entreprises de la région ou encore pour 7 fois pour des feux de véhicules (voitures, remorques, machines agricoles). Finalement, 13 interventions pour des feux divers (broussailles, champs, conduite de gaz, poubelles, etc.) ont aussi été répertoriées.

Durant cette année, le CODIR, en désaccord avec la Commune de La Sarraz, a pris note de la résiliation du bail à loyer pour l'utilisation des locaux du DPS. Un projet en vue de trouver une solution de substitution est en cours d'étude.

Le premier pompier permanent, notamment responsable du matériel, M. Roger Pieren, domicilié à La Sarraz, est entré en fonction le 1er juillet 2016. Il s'est parfaitement adapté à l'équipe en place.

28. Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

M. Marc Dumartheray, nouveau commandant de l'ORPC District de Morges a pris ses fonctions le 1^{er} février 2016 et conduit le projet des nouveaux locaux de St-Prex et du déménagement qui a suivi. Le Major Olivier Gsponer a été nommé remplaçant du Commandant. L'assermentation des nouveaux délégués élus a eu lieu le 31 août 2016.



Il faut relever les principaux travaux de l'ORPC dont dépend Cossonay :

- Eclépens : réfection du canal et chemin d'Entreroches,
- Aubonne : travaux à l'Arboretum et ses chemins,
- Morges : travaux sur un biotope et ses chemins d'accès,
- Bière : travaux sur un pont,
- Echichens : travaux sur la piste BMX,
- Lors de l'AG de l'Union des Communes vaudoises, l'ORPC s'est chargée de la signalisation, de la prise en charge des invités et du ravitaillement des bénévoles,
- Tour de France : sécurisation du trajet Aigle-Château-d'Oex,
- Léman 16 : exercice de grande ampleur sur la simulation d'un accident lacustre.

Lors de l'Assemblée générale d'automne, les membres ont accepté la modification des statuts du personnel et son échelle des salaires qui reprend ceux en vigueur à l'Etat de Vaud.

M. Bernard Ebener a rencontré le Commandant Dumartheray pour des entretiens exploratoires concernant la mobilité douce dans la Commune de Cossonay. Les relations sont excellentes et l'ORPC est disposée à entrer en matière si un soutien de sa part était souhaité dans le cadre de ce type de projet.

29. Préavis municipaux 2016

1. Relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Riondmorcel »
2. Projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée de la rue du Four
3. Relatif à la modification des statuts de l'AJERCO
4. Relatif à l'adoption du règlement portant le titre : « Règlement spécifique concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire en lien avec les parcelles comprises dans les périmètres des plans partiels d'affectation ou plans de quartiers "La Condémine-Stand", "Route de Morges Nord", "Route de Morges Sud", "Chien-Bœuf Nord", "Chien-Bœuf Sud" et "Route de la Sarraz", sur le territoire de la Commune de Cossonay »
5. Relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) « Route de Morges Nord »
6. Concernant un nouveau règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire
7. Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2016
8. Comptes 2015.
9. Relatif à une demande de crédit complémentaire pour l'aménagement du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie du Groupement de Vy de Mauraz
10. Relatif au remplacement de la conduite maîtresse du Groupement de Vy de Mauraz
11. Arrêté d'imposition communal pour l'année 2017
12. Relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité pour la durée de la législature 2016 – 2021
13. Relatif à la fixation d'un plafond en matière d'endettement et de risques de cautionnement, durant la législature 2016-2021
14. Relatif au budget 2017 de la Bourse communale
15. Relatif à l'adoption d'un nouveau règlement et tarif associé sur les émoluments administratifs du contrôle des habitants
16. Relatif à l'adhésion à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge (ASICOVV) et l'adoption des statuts
17. Relatif aux modifications des articles 43 et 45 du règlement du personnel communal

18. Concernant une demande de crédit pour la construction d'un ascenseur dans la Maison de Ville
19. Relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) « La Condémine-Stand»
20. Concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle No 416 en faveur de la Fondation « Equitim »

30. Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2016 (No 09/2017),
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

G. Rime

T. Zito